



# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue trimestrielle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . .	20.00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur: HENRI GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:  
c/c 219.25, PARIS

## SOMMAIRE

# LE SALUT PAR L'EUROPE

Jacques KAYSER

## EN POLOGNE

- I. Le procès de Brzesc-Litewski
- II. Les troubles antisémites

Sans plus tarder :

- 1° Souscrivez pour la Paix, pour le Désarmement, pour la Démocratie!  
(Voir la première liste de souscriptions p. 18.)
- 2° Réabonnez-vous pour 1932 (V. p. 22).

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.



21 00023793

## SERVICE DE PUBLICITE

### CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RECLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonnes de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de :  
250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne  
500 — 15 % — — soit 3 fr. 40 —  
1.000 — 35 % — — soit 2 fr. 60 —

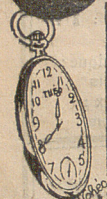
Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures de contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLI-CITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9<sup>e</sup>), téléphone : Trudaine 19-49, chargé de toute la publicité de la revue.

A tout changement d'adresse, prière de joindre un franc pour les frais.

### BIJOUTERIE HORLOGERIE-JOAILLERIE ORFÈVRE

# Chéo

Maison de Confiance fondée en 1874  
150, B<sup>e</sup> Magenta - Paris  
TRUDAINE 05-02



Chronomètre de poche  
pour hommes 110  
Chronomètre de poche  
pour dames 100  
Chronomètre de poche  
pour enfants 110/275

## VENTE RECLAME

GRAND CHOIX  
DE  
COUVERTS DE TABLE  
ET DE  
COUTELLERIE

BIJOUX ET  
DIAMANTS  
D'OCCASION

Vente et échange  
de tous bijoux

CATALOGUE GRATUIT



CARILLON  
quartz n° 430

Je ferai sur tous mes prix une remise de 10 % à tous les liquidateurs.

ETANT LIQUIDEUR MOMENTANE

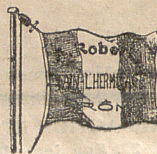
### Maison de Retraite et de Repos

pour les Deux Sexes, au mois ou vie entière  
Près Montereau, Châteaux de Cannes-Ecluse  
Cette Pension s'adresse tout spécialement aux personnes des « Classes moyennes » cherchant la tranquillité. Elle convient aussi aux convalescents. Habitations splendides. — Parc de 7 hectares. — Air d'une pureté rare. — Confort. — Chauffage Central. — Cuisine soignée, variée, abondante.  
S'adresser à M le Directeur de « La Bonne Famille » à CANNES-ECLUSE, par MONTEREAU. (Seine-et-Marne)

### VIN ROUGE DES CORBIÈRES

(Appellation d'origine, 13 et 14 degrés)  
GRENACHE DOUX

S'adresser directement au producteur  
ELIE BERNADOY, propriétaire viticulteur.  
OPOUL (Pyénées-Orientales)



### TOUS LES DRAPEAUX

avec ou sans inscriptions  
pour MAIRIES, SOCIÉTÉS, PAVOIS  
BANNIÈRES ET INSIGNES  
Echarpes & Tapis de Table p<sup>r</sup> Mairies  
Fleurttes pour Journées  
et TOUS ARTICLES pour FÊTES  
A.-D. ROBERT — TAIN Drôme  
CATALOGUE FRANCO

### ADRESSEZ-VOUS A QUI MERITE VOTRE CONFIANCE POUR

PRODUITS DECHOIX. — PRIX avec REM. aux LIGU  
HUILE (OLIVE ext sup. « Olivos » 98 f. SAVON post. 10 kil. 1<sup>er</sup> ordre  
» » fine. .... 83 f. garanti 72 % ..... 43 f.  
POSTAL TABLE 1<sup>er</sup> choix. .... 71 f. Extra pur 72 % ..... 45 f.  
1 lit. 1<sup>er</sup> marc. » Ménagère spec. 62 f. » parfume 48 f.  
Huilerie-Savonnerie JOLY PASTOREL Frères, SALON (B.-du-R.)

CAFES VERTS & TORR. AUX DERNIERS COURS EN CASSE  
A PARTIR DE 2 K. 500 — Gd Arome 50 fr., Courant 40 f.  
gerie « GRANDE BRULERIE DE L'EQUAIEUR », MARSEILLE



### Incroyable MOTEUR ELECTRIQUE

pour Machine à coudre  
350 fr. avec son réducteur  
de vitesse

GARANT UN AN  
Etablissements SNIFED  
44, Rue du Château-d'Eau, Paris (10<sup>e</sup>)

Représentants demandés partout. Sans quitter  
emploi, augmentez vos revenus. Visitez nos salons,  
parents, amis. Très bonne rémunération

UN GROS LOT ? dans les 500.000 obligations non  
reclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville  
de Paris, Panama, etc., publiées avec tous les  
tirages (Lots et Pairs). Abonnement 1 an : 10 francs.  
JOURNAL MENSUEL TIRAGES, n° 1, Cité Bergère, PARIS (9<sup>e</sup>)

Les manuscrits, même non insérés, ne sont pas rendus.

### ENTREPRISE GÉNÉRALE DE POMPES FUNÈBRES

Edouard SCHNEEBERG

43, Rue de la Victoire PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléphone : Trinité 38-56 et la suite

Service de Nuit

### MARBRERIE - GRANITS

52, Boul. Edgar-Quinet (14<sup>e</sup>) - Danton 64-51 ;  
43, Boul. Ménilmontant (11<sup>e</sup>) - Roquette 39-21 ;  
4, Avenue du Cimetière à Pantin - Combat 06-22 ;  
Thiais, en face du cimetière Choisy-le-Roi 334.

Toutes formalités pour inhumations, cérémonies, In-  
cinerations, exhumations, achats de terrain dans tous les  
cimetières. — Caveaux provisoires.  
Tarif officiel de l'Administration à la disposition des  
familles.

# LIBRES OPINIONS\*

## LE SALUT PAR L'EUROPE

Par Jacques KAYSER, membre du Comité Central

Carence 1931

« Nous avons, pendant ces derniers jours, examiné et discuté entre nous les problèmes qui se posent à nos gouvernements respectifs et il nous est apparu clairement qu'un des obstacles à la reconstruction économique est le manque de confiance dans l'avenir dû à l'anxiété qui règne au sujet de la situation politique. Cette anxiété a été augmentée par certains bruits émanant de milieux irresponsables sur la possibilité d'une guerre internationale.

« Nous reconnaissons qu'il existe actuellement en Europe des difficultés politiques et qu'elles ont encore été accrues par l'instabilité et le malaise économique résultant de la crise générale.

« Le mieux que nous puissions faire pour améliorer la situation économique est de ne pas laisser douter de la solidité de la paix en Europe. En notre qualité de ministres des Affaires Etrangères ou de représentants responsables des Etats européens, nous tenons à proclamer que nous sommes, plus que jamais, résolus à nous servir du mécanisme de la Société des Nations pour empêcher tout recours à la force. »

Quel est donc ce texte solennel et d'une fermeté un peu inusitée dans les milieux diplomatiques? Quelle suite a-t-il reçue? Quel redressement a-t-il permis d'opérer?

\*\*

Ce texte est celui d'un manifeste rédigé à Genève par les ministres des Affaires Etrangères des principales puissances européennes, largement diffusé et destiné à provoquer le retour de la confiance disparue. Or, ce manifeste date du 21 janvier 1931. Il avait fait naître, dans tous les pays, de considérables espérances; il semblait devoir constituer le prélude d'une action concertée et efficace...

Même consignées sur le plus officiel des papiers, répandues dans la plus officielle des presses, dispersées dans le monde entier par les plus officiels des postes de T.S.F., ces phrases n'ont reçu aucune suite; ceux qui les signèrent n'eurent ni le « cran » ni même l'honnêteté d'y adapter leur politique!

Et aujourd'hui, un an plus tard, les dirigeants des principales puissances européennes ne pourraient que se mettre d'accord sur des formules identiques, à cette réserve près que le passage sur la Société des Nations, s'il était maintenu, paraîtrait, en pleine guerre sino-japonaise, une macabre ironie!

\*Nous rappelons à nos lecteurs que les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

Ainsi, aucun progrès vers la paix stable. Des reculs, au contraire. Les solutions positives apparaissent plus lointaines que jamais et les méthodes démocratiques qui pourraient y conduire sont, par tout, tenues en échec ou en suspicion.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, une seule initiative a été prise. Encore n'émane-t-elle d'aucun des Etats signataires du manifeste de janvier; c'est celle du président Hoover — dont les nations européennes se sont ingénies à stériliser toutes les heureuses éventualités qu'elle portait en soi.

Ce qui ressort, en premier lieu, de l'évolution de la situation européenne, c'est la paralysie des chefs responsables. L'initiative les effraie. Ils ont l'appréhension du risque, donc de l'action... Comme si l'inertie dans laquelle ils se complaisent ne comporte pas plus qu'un risque: la certitude de l'aggravation d'une situation à laquelle délibérément on se refuse à porter remède!

Des remèdes? Si, ils en envisagent: mais des remèdes d'ordre intérieur qui ne peuvent apporter qu'un répit localisé; ce sont des mesures strictement nationales dommageables aux autres nations et qui, par répercussions successives, viennent, en fin de cycle, frapper la nation qu'on avait cru mettre à l'abri, mais qui n'avait pas pu être dissociée du reste de l'humanité.

La nécessité de cette solidarité internationale — que tout démontre — on persiste encore à la nier. L'instinct de conservation précipite les nations vers un égoïsme qui provoquera rapidement leur déchéance. La Grande-Bretagne tirera-t-elle des avantages durables des mesures protectionnistes vers lesquelles elle s'est ruée et qui, bouleversant l'économie mondiale, l'atteindront par un inévitable choc en retour? L'Allemagne se sauvera-t-elle par une autarchie qui ne présente qu'une valeur démagogique à l'usage de foules désespérées? La France poussera-t-elle à la redoutable et désastreuse course aux armements douaniers en prenant des mesures de représailles — dont certaines apparaîtront, comme toutes les représailles, à la fois une riposte et une provocation?

### La direction de la politique française

Dans le cadre forcément restreint de cet article, c'est surtout sur la politique française que nous voulons nous arrêter.

D'abord qui la dirige? A défaut d'une unité d'action, y a-t-il entre les diverses actions cette coordination indispensable à leur efficacité?

Il n'est pas douteux qu'on ait voulu compartimenter la diplomatie de la France, plusieurs ministres se croyant qualifiés pour agir et pour engager le pays.

M. Aristide Briand, ministre effectif des Affai-

res Etrangères, a été, en fait, dépossédé d'une grande partie de ses attributions. Il n'est plus guère que le représentant du Gouvernement au Conseil de la Société des Nations, dont il a été président par anticipation, recevant cette promotion au moment où ses collègues et sa majorité politique lui infligeaient une véritable disgrâce.

M. Pierre Laval s'est réservé les questions de « grande politique » pour lesquelles il a promis à sa majorité de n'agir qu'en vertu d'un « mandat » dont elle consentirait à l'investir. Et les limites de son action sont celles qu'il attribue à la compréhension de sa majorité. Gouverner, pour lui, ce n'est pas diriger, c'est suivre.

Le ministre de l'Agriculture et celui du Commerce entendent, dans leurs négociations avec l'étranger assurer des avantages à ceux des intérêts français dont ils ont la charge, sans se soucier de l'incidence que leurs décisions peuvent avoir sur l'ensemble de la collectivité française.

Le ministre de la Guerre, celui de la Marine militaire et celui de l'Air, fabriquent une doctrine, dite de défense nationale, différente de celle vers laquelle inclinait le Quai d'Orsay. Leurs théories en matière de ce qu'ils appellent par antiphrase le désarmement ne sont pas de celles qui ont cours dans les milieux internationaux et la manière dont ils ont respecté la « trêve des armements », en en méconnaissant l'esprit, montre assez qu'ils entendent être les maîtres.

Enfin, à une époque où triomphe le mythe de l'or, il est bien naturel que le ministre des Finances soit consulté sur les problèmes internationaux qui intéressent directement la trésorerie française. Mais le ministère des Finances a également sa propre politique internationale et les alliés financiers de la France ne sont pas forcément ses alliés politiques.



Ainsi, quelle disharmonie dans l'action gouvernementale qui, bonne ou mauvaise, ne peut aboutir à des résultats que dans la mesure où elle est le produit d'une cohésion persévérante! Lorsque, fidèle à son idéologie générale, le ministre des Affaires Etrangères voudrait dire « solidarité internationale », ses collègues de l'Agriculture et du Commerce cherchent à assurer la protection exclusive de l'agriculture et du commerce français, d'autres collègues affirment que l'armée, la marine et l'aviation françaises doivent être fortes pour maintenir la paix, le ministre des Finances montre à ses solliciteurs des poches tantôt cousues, tantôt ouvertes, selon le plus arbitraire des bons plaisirs! Et pour orchestrer le tout, le président du Conseil, au lieu d'imposer une volonté nettement déterminée consulte le baromètre parlementaire et devant l'éventualité de tempêtes toujours à redouter, laissant faire, laissant passer, reste sur place, tout en donnant l'illusion de l'action par de fréquents voyages.

#### La chasse à la confiance

Quel est donc le bilan de ces voyages à l'étranger ou de ces réceptions de collègues étrangers en France?

On peut dire qu'il est négatif, puisqu'aussi bien un des objectifs qui leur était assigné, le retour à la confiance, n'a jamais pu être atteint.

De janvier à décembre, en Europe ou en Amérique, les hommes d'Etat ont constamment imploré la nouvelle déesse — déesse de l'impuissance et de la facilité — la confiance. Les communiqués qui ont marqué la clôture des conférences ou des entretiens, comme les discours qui ont été prononcés pour les célébrer, ne sont que des litanies à la confiance. Pas un texte officiel qui ne contienne ce mot : « *Renouveau de la CONFIANCE* » (réunion anglo-allemande des Chequers, juin); « *rétablissement de la CONFIANCE* » (message de Hoover, juin); « *que la CONFIANCE puisse être restaurée* » (réunion franco-allemande de Paris, juillet); « *restaurer la CONFIANCE* » (déclaration de Laval à Berlin, septembre); « *restauration de la CONFIANCE* » (réunion franco-américaine de Washington, octobre).

Toujours la confiance! Comme si l'on pouvait, par une espèce de génération spontanée, faire que la confiance soit! La confiance n'est qu'un résultat, le résultat de mesures positives qui viseraient à substituer à un ensemble de faits qui provoquent légitimement la plus justifiée des défiances, un nouveau système qui serait débarrassé des erreurs, des injustices, des tares de celui que nous subissons encore aujourd'hui.

Il ne peut y avoir de miracle de la confiance. Seule, une action qui crée la confiance est possible.

#### L'occasion de l'Anschluss

A trois reprises tout au moins, des possibilités d'action hardie s'étaient offertes.

La première, au printemps, lorsqu'on apprit la tentative d'Anschluss économique austro-allemand. Alors, mieux que toutes les chicanes juridiques ou que tous les moyens de pression, sans délai, il eût fallu riposter à un Anschluss limité en proposant l'Anschluss européen. On a senti qu'il fallait le faire; mais on ne l'a pas fait. A la Chambre des Députés, le 8 mai, M. Pierre Laval déclarait : « *Puisque l'Allemagne et l'Autriche invoquent des nécessités d'ordre économique, nous leur demanderons de s'associer à l'étude et à la réalisation du projet d'action économique que nous avons proposé.* » Et, dans le memorandum du 16 mai, qualifié par ses auteurs de « *constructif* », le Gouvernement français concluait son étude par ces mots : « *Les nécessités financières rejoignent en définitive les nécessités politiques, toute solution ne pouvant que se révéler sans issue, qui ne serait pas fondée sur une adhésion collective à un plan de réorganisation européenne.* »

L'inertie a succédé à cette action purement verbale. Les mois passèrent. L'Anschluss austro-allemand ne fut pas dissout dans un Anschluss européen; dans les conditions que l'on sait, ses auteurs y renoncèrent, tandis que la Cour de Justice rendait un arrêt qui laissait la porte ouverte à de futures négociations. A ce moment-là, les offres de mai pouvaient être reprises et précisées. Il n'en fut rien.

De l'Anschluss momentanément abandonné, on ne chercha pas à passer à l'Anschluss nécessaire, celui de l'Europe — de cette Europe dont M. François Poncet, alors sous-secrétaire d'Etat à l'Economie nationale disait : « Une Europe qui n'améliorera sa condition que par l'union et la collaboration... »

On laissa donc passer, sans rien oser entreprendre de ce qu'on envisageait sur le papier ou dans des discussions platoniques, l'heure de l'Anschluss.

### L'occasion du moratoire

De même, on laissa passer l'heure du moratoire.

Lorsque le président Hoover prit l'initiative opportune et sensationnelle d'offrir un moratoire d'un an de toutes les dettes intergouvernementales, le Gouvernement français, au lieu d'accueillir cette proposition avec la volonté d'en tirer toutes les conséquences fécondes qu'elle comportait, tergiversa tant et si bien qu'il la vida de sa substance essentielle et, par ses réticences et ses négations accumulées, lui supprima toute vertu psychologique.

Pourtant, là encore, s'offrait une base pour une action d'envergure. Le président Hoover n'avait-il pas déclaré : « L'essence de la présente proposition est de donner le temps aux gouvernements débiteurs de récupérer leur prospérité nationale... Notre attitude marque notre bonne volonté à contribuer au rétablissement prochain de la prospérité mondiale à laquelle notre nation est si profondément attachée. »

Les gouvernements débiteurs n'ont pas mis l'année Hoover à profit. En raison de sa position particulière, de la réputation que lui avait faite dans le monde des hommes d'Etat qui, pour une publicité personnelle, l'avait dotée d'une légende dorée de prospérité, la France se devait de greffer une initiative généreuse sur une généreuse initiative américaine. Elle avait à reprendre, enfin, à son compte, l'esprit de la note Balfour sur les Réparations et les Dettes et annoncer qu'elle ferait à la solidarité internationale le sacrifice d'un solde substantiel, dans le cadre de l'annulation de ses dettes. Autour d'un tel projet, l'union des puissances européennes débitrices des Etats-Unis se serait soudée. Et devant le bloc européen réconcilié et associé dans une action économique concertée, les Etats-Unis d'Amérique eussent été amenés, dans leur propre intérêt, à accepter la solution offerte par l'Europe unie et amie.

Un lourd silence chargé de reproches a succédé au tardif accord franco-américain aménagé le moratoire Hoover, et la France, une fois encore, ne prit pas les initiatives qu'on pouvait espérer d'elle.

Pis encore, elle a cherché à se garantir contre des initiatives nouvelles et M. Pierre Laval, retour de Washington, a expressément représenté comme un des meilleurs résultats de son voyage le fait : « que la France est désormais protégée contre des initiatives semblables à celles de juin dernier. »

Faut-il donc enregistrer comme un événement heureux — et dans la ligne souhaitée par notre

Président du Conseil — l'attitude obstinément négative du Congrès américain qui interdit, pour un certain temps, toute espérance d'accord général sur les Dettes et les Réparations ?

### L'occasion de Berlin

La troisième possibilité qui s'offrait à la France, la troisième chance qui s'offrait à l'Europe dépendaient de l'issue du voyage à Berlin des ministres français. Là encore, une grande espérance ! Là encore, une profonde déception !

L'accord franco-allemand fut consigné par écrit et limité à la nomination d'une Commission au mandat vaguement défini et aux pouvoirs insignifiants, tandis que les deux peuples anxieux et avides de réalisations attendaient tout autre chose que de la procédure ! C'est que, là encore, la timidité, la prudence, la crainte avaient triomphé. M. Pierre Laval avait pris bien soin de dire qu'il fallait « avoir la sagesse de ne pas aborder certains problèmes délicats ». On mettait ainsi de côté l'ensemble des problèmes politiques, ceux précisément de la solution desquels dépend le retour à ce qu'on appelle la « confiance », à ces éléments de stabilité que les économistes estiment indispensables pour un retour à une prospérité même relative.

Les problèmes politiques furent réservés ; la Commission franco-allemande ne reçut aucun dynamisme ; une possibilité d'étroite collaboration franco-allemande échappait à nouveau.

On a raté l'affaire de Berlin, comme on avait auparavant raté l'affaire de l'Anschluss et l'affaire du moratoire !

### 1932 : 1° Le désarmement

Et ainsi, à l'orée de 1932, les problèmes de politique internationale restent posés comme à l'orée de 1931, mais avec une acuité plus grande, dans un monde où la misère a cru et s'est généralisée, où les flots indemnes disparaissent les uns après les autres et où la crise morale accompagne et même déjà précède le déroulement fatal de la crise économique.

Ces problèmes, on les connaît : c'est celui du désarmement, celui des réparations et des crédits privés, celui du statut politique.

Pour le désarmement, la Conférence mondiale va s'ouvrir dans une atmosphère internationale grosse de menaces, ravagée par les suspensions et les rancœurs. Un accord est-il possible ? A coup sûr. Mais ni sur le plan des nationalistes allemands : égalité dans le désarmement ; ni sur le plan des nationalistes français (voir le memorandum de juillet) qui subordonne toute entente à l'adoption de nouvelles et préalables garanties de sécurité. Nous avons déjà ici même examiné cette question (1). Pour que l'accord se fasse, il est nécessaire que les négociateurs aient la volonté d'aboutir. Le dernier discours de M. Pierre Laval — à La Chapelle-la-Reine, le 20 décembre — laisse craindre que son unique volonté est d'assurer la sécurité

(1) Voir les Cahiers du 20 novembre 1931.

de la France et qu'il juge cette sécurité incompatible avec le désarmement. Si l'on voulait discuter à fond l'idée de sécurité, on trouverait rapidement que deux conceptions se heurtent : la fausse sécurité, celle qu'on assied sur la force et qui provoque une recrudescence des forces du voisin; la vraie sécurité, celle qui est fondée sur une indissoluble association, et qui ne se trouvera que dans l'organisation d'une Europe unie.

### 2° Les réparations

Pour les réparations et les crédits privés, il n'y a certes pas lieu de livrer une bataille théorique afin d'assurer la priorité des dettes politiques sur les dettes privées, ou l'inverse. Le problème des Réparations est réglé. Pas un Allemand qui ne l'affirme, qu'il soit hitlérien, communiste, centriste ou social-démocrate. La France se cramponnera-t-elle à des textes morts? Se trainera-t-elle de moratoire en moratoire, en fermant les yeux devant la réalité? Cherchera-t-elle à n'obtenir que les avantages sans portée de victoires juridiques en exigeant, à défaut de la prestation, l'accomplissement de formalités qui permettent des jeux d'écriture?

Reprenant une thèse que nous étions quelques-uns à avoir déjà défendue, « Pierre et Paul », dans un lucide article de la *Dépêche de Toulouse*, préconise le « grand geste » du « coup d'éponge sur l'ardoise ». D'accord! Mais encore faut-il que ce grand geste engendre une grande contre-partie, d'autant plus qu'il vient trop tard pour qu'on puisse en espérer un sérieux effet psychologique : il ne sera, pour la majorité des Allemands, que la reconnaissance par la France d'un état de fait; il n'aura pas d'influence sur le mouvement hitlérien, qui est un mouvement social. Le geste pacificateur que la France peut faire, c'est de renoncer à l'annuité inconditionnelle du plan Young — celle qui lui était intégralement destinée — et de ne réclamer le versement de l'annuité conditionnelle que dans la mesure où le créancier américain se montrera exigeant et où les débiteurs européens se montreront disposés à faire face à des engagements trop lourds pour eux. Mais si l'on fait table rase du passé, il faut en même temps jeter les bases d'une construction nouvelle. Sinon, la paix ne serait pas consolidée. La « grande contre-partie » — que les Etats-Unis soient consentants ou récalcitrants — devra comporter la création de cette Société financière des nations européennes que d'aucuns avaient proposée au lendemain même de la guerre. Là encore, la solution positive, c'est l'Europe unie.

### 3° Le statut politique

Restent les problèmes strictement politiques. En premier lieu, celui qui hante l'esprit de tous les Allemands et qui sert de tremplin à toutes les campagnes nationalistes, celui des relations germano-polonaises. Un récent arrêt de la Cour de Justice — sur lequel la presse française a, bien entendu, fait silence — a prouvé que les revendications allemandes (ou dantziennes), lorsqu'elles étaient pré-

sentées avec mesure et dans le cadre de la légalité internationale, pouvaient être satisfaites. Par 11 voix contre 3 (celles de la France, de la Pologne et de la Colombie), la Cour de La Haye a admis la légitimité d'une protestation de Dantzig contre le stationnement dans le port de navires de guerre polonais. Mais ceci n'est qu'un détail.

Vu dans son ensemble, le problème des frontières orientales de l'Allemagne apparaît insoluble, si on ne lui cherche qu'une solution locale. Les Allemands sont unanimes dans leur volonté de recouvrer leur unité territoriale; les Polonais sont unanimes dans leur volonté de conserver et leur débouché à la mer libre et les territoires qu'ils affirment peuplés par une majorité de Polonais. La solution ne peut être qu'internationale, elle proviendra d'une dévalorisation des frontières contestées et contestables — (mais à part certaines rares exceptions, toute frontière artificielle n'est-elle pas également contestée et contestable?) Il s'agit donc de rendre le fait de la frontière moins sensible, de supprimer la frontière. L'association étroite, la fédération, souveraine au-dessus d'anciens Etats relégués au rang de province, le permettraient aisément. Il faut donc faire l'Europe unie.

Ainsi, de quelque côté qu'on regarde la situation actuelle, seule apparaît l'issue de l'Europe unie.

### L'Europe unie

Mais, bien entendu, l'Europe unie, c'est à la fois une condition et une conséquence. Elle fait partie d'un ensemble de mesures dont elle se trouve être à la fois la justification initiale et le couronnement.

On dira : « Mais l'Europe existe déjà virtuellement. Son principe a été reconnu. Une Commission européenne fonctionne. »

Parce qu'elle n'a pas eu d'animateur, qu'elle n'a pas su vaincre les hostilités dont elle a été entourée, parce qu'elle n'a pas su s'imposer, la Commission européenne est morte avant d'avoir vécu. Elle est morte surtout parce qu'elle était une Commission et qu'elle n'était pas l'Europe. Elle ne vit que pour la forme, que pour le papier dont la Société des Nations est si friande, pour les registres de procès-verbaux. Mais, ne s'étant pas penchée sur les crises de cet été, s'étant désintéressée du drame européen qui se déroulait, elle a perdu toute possibilité d'action effective.

Il y a donc lieu d'envisager autre chose. S'adressant plus aux peuples qui souffrent et qui cherchent qu'aux gouvernements qui rusent, un homme d'Etat aura-t-il l'audace de suggérer un plan, de s'y tenir, de l'imposer, de mettre le marché en mains : cela ou la guerre, cela ou la ruine!

Cet homme d'Etat se lèvera-t-il?

Les circonstances permettent encore une telle action ; demain, il sera peut-être trop tard. Offrir à l'Allemagne la mission glorieuse de participer avec la France à l'édification de l'Europe unie, ne serait-ce pas là pour un pays qui croit aux missions, qui rêve de grandeurs, qui demande à

vivre, qui vit dans le présent pour le « devenir », un excellent antidote à toutes les menées nationalistes et national-socialistes?

Bien souvent, on suggère d'attendre pour décider que les circonstances aient elles-mêmes décidé. Mais les circonstances décideront fatalement contre la paix, si les hommes ne décident pas en sa faveur. Agir dès aujourd'hui. Il était plus facile d'agir hier qu'aujourd'hui. Demain, il sera moins facile d'agir qu'aujourd'hui.

Comment songer à unifier l'Europe si, demain, les nationalistes torpillent la Conférence du Désarmement et provoquent ainsi une nouvelle course aux armements qui, au lieu de réconcilier l'Europe, la divisera en deux camps?

Comment songer à unifier l'Europe si, demain, dans un pays quelconque, des nationalistes au pouvoir pratiquent une politique de jactance et de défi?

L'Europe ne se fera que contre les nationalistes. Elle ne se fera que contre les égoïsmes qui, jamais, n'ont été aussi tenaces et aussi exigeants.

Si ces égoïsmes s'imposent définitivement, chaque pays ira sa route vers un commun précipice... et ce sera, en fin de compte, encore la solidarité qui l'emportera, mais la solidarité de la guerre et de la révolution.

JACQUES KAYSER.

*Membre du Comité Central.*

## L'antagonisme franco-allemand

*De notre président, M. Victor BASCH (Extrait de la Volonté du 3 janvier 1932) :*

... A aller au fond du problème politique mondial, on s'aperçoit que, une fois de plus, il est dominé par l'antagonisme franco-allemand.

Cet antagonisme, le patient effort de M. Briand et de M. Stresemann avait réussi à l'atténuer. Il faut constater que ni M. Curtius ni M. Brüning, du côté allemand, ni M. Laval qui s'est substitué à Londres, à Berlin, à New-York et à Paris à M. Briand dont, certes, il n'a ni l'autorité, ni le prestige, ni la souplesse d'esprit, n'ont réussi, en dépit de leur commune bonne volonté, à détendre la situation. Par la faute de qui? Par celle des uns et des autres, les Allemands, me semble-t-il, ayant cependant une part des responsabilités plus grande.

L'Allemagne est demanderesse dans tous les problèmes qui se posent entre elle et le reste du monde, et, singulièrement, entre elle et la France. Se targuant de son insolvabilité; énumérant avec une sorte de sombre orgueil les milliards qu'elle doit et que non seulement elle ne peut, mais encore elle ne veut pas payer; oubliant que ce plan Young qu'elle prétend déchirer, elle l'a librement signé; menaçant le monde, au cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction complète, d'une banqueroute dans laquelle il serait fatalement entraîné, elle exige, au lieu de solliciter, et suscite, par une sorte de présomption faite de désespoir, de la résistance, même de la part de ceux qui seraient enclins à compatir, avec la plus active sympathie, à ses maux.

Elle exige le désarmement des nations hier victorieuses, et notamment de la France, elle brandit des articles du Covenant et du Traité de Versailles dont elle ne cite que les parties favorables à sa thèse et fait naître, de par la brutalité de ses revendications, le soupçon que c'est moins le désarmement des autres qu'elle prétend obtenir, que le droit pour elle de réarmer à sa guise.

Elle exige que soient modifiées à son profit les dispositions territoriales du Traité de Versailles, sans se préoccuper du danger que pourrait entraîner, dans l'état actuel de l'Europe, la réalisation immédiate de ses vœux.

Si partout l'Allemagne est demanderesse, c'est partout la France qu'elle trouve sur son chemin pour s'opposer à ses demandes, même les plus justifiées. Si la politique allemande est faite d'orgueilleuse présomption, la politique française est faite de négation têtue. A tous les possibles évoqués par les dangers et les difficultés de l'heure, le gouvernement français ne sait dire que : non. Il reste obstinément attaché à la lettre des traités et des conventions et, alors que sont ébranlées les assises du monde, il ferme les yeux à la réalité et s'abandonne à l'illusion des formules juridiques. Bénéficiaire relative de l'état présent, ayant obtenu par les traités ce qu'elle avait ambitionné, voyant s'accumuler dans les coffres de sa Banque d'Etat les sacs d'or que lui envient éprouver les Etats qui en sont dépourvus, la France s'obstine à ne pas permettre que la ligne la plus têtue de la carte de l'Europe soit modifiée et voudrait cristalliser pour toute l'éternité ce qui n'est que contingent et momentané.

Quoi d'étonnant si, étant donné la position réciproque des deux grands Etats du rapprochement desquels le monde attend l'atténuation de ses maux, ce monde témoigne à l'un et à l'autre sa désapprobation? En dépit de la compassion que leur inspire la gravité de la crise sous laquelle il ploie, l'Europe et l'Amérique, même quand leurs intérêts sont liés à ceux du Reich, se rebellent contre la brutalité du cynisme dont il témoigne dans son infortune. Et les meilleurs amis de la France — qui d'ailleurs en compte peu, en dehors des clients qu'elle finance — sont rebutés par l'égoïsme et l'inertie dans lesquels se complaisent ceux qui la gouvernent.

Il faudrait, oui, il faudrait, que l'Allemagne mit une sourdine à son activité turbulente, et que la France sortît enfin de son opiniâtre et myope passivité. Il faudrait que, au lieu d'avoir les yeux fixés sur le passé, l'une, l'Allemagne, pour se rappeler la grandeur dont elle est déchue, l'autre, la France, pour se souvenir de la défaite qu'elle avait jadis subie et de la victoire qu'elle a, naguère, remportée, l'une et l'autre regardassent en avant, vers l'avenir, l'une et l'autre entrassent dans une ère de construction et d'organisation, l'une et l'autre comprissent que pour lutter contre le crépuscule menaçant l'Occident, elles devraient édifier leurs rapports sur des fondements nouveaux, elles devraient prendre conscience de le ur indissoluble solidarité et unir leurs génies contraires, mais complémentaires, pour faire jaillir de l'actuelle anarchie une organisation européenne, une organisation politique et une organisation économique nouvelles.



# EN POLOGNE

## I. Le Procès de Brzesc-Litewski (1)

Le procès des parlementaires polonais, commencé le 26 octobre, ne prendra fin que dans la première quinzaine de janvier. Deux cents témoins pour l'accusation, cent cinquante pour la défense auront défilé devant la Cour de Varsovie durant ce procès à la fois monstre et monstrueux. Deux procureurs soutiennent l'acte d'accusation et deux douzaines d'avocats assument la défense des inculpés.

Sur les bancs des accusés, onze parlementaires polonais, onze chefs de l'opposition centre-gauche : et ceux, précisément, qui incarnent la démocratie populaire de la Pologne, la masse de vingt millions de paysans et leur mouvement ascendant (M. Witos, M. Kiernik, M. Baginski, etc.); et ceux qui représentent la doctrine socialiste dans toute sa pureté idéologique, qui la défendent dans une lutte inégale contre la réaction (M. Liberman, M. Barlicki, M. Pragier, etc.). Les uns et les autres symbolisent le régime républicain et démocratique de la Pologne, qui traverse en ce moment, pour la première fois depuis 1918, l'heure la plus critique de son existence.

En nommant les hommes assis sur le banc des accusés, nous avons dit à l'avance les méfaits dont ils se sont rendus coupables. Leur crime, c'est d'avoir défendu la Constitution républicaine et parlementaire qu'une mafia militaire a juré de détruire traîtreusement.

Telle fut l'origine de l'affaire de Brest-Litewski (en polonais : *Brzesca*), forteresse militaire dans laquelle Pilsudski a fait enfermer, le 9 septembre 1930, 21 chefs de l'opposition choisis par lui et considérés par lui comme les plus dangereux pour la réalisation de ses plans.

\*\*\*

Enfermés à Brzesc, ces parlementaires furent, durant un peu moins de trois mois, comme emmurés dans un tombeau : on ne savait rien sur leur sort, ni s'ils étaient vivants, ni s'ils étaient morts, aucun avocat, aucun membre de leurs familles n'ayant pu les approcher. Ce n'est qu'à leur sortie des casemates, ouvertes par une intervention française, que le peuple polonais a appris l'ignoble traitement auquel ils avaient été soumis. La conscience nationale en fut bouleversée; la dignité humaine révoltée.

Dans la forteresse de Brzesc, des représentants authentiques de la nation, élus du suffrage univer-

(1) Nos lecteurs n'ont pas oublié les articles publiés ici-même contre la dictature du maréchal Pilsudski et contre le procès des parlementaires polonais. (*V. Cahiers* 1931, pp. 3, 10 et 645.)

Nous donnons aujourd'hui le rapport que nous a fait tenir un de nos collègues sur les débats de Brzesc-Litewski. — N. D. L. R.

sel, hommes politiques d'une insigne intégrité, dont tout le passé n'est qu'une longue lutte pour l'indépendance du pays, ont dû subir des tortures qui évoquent les plus sombres périodes du Moyen-Age! D'après l'avis des médecins, ils ont été soumis à un régime qui devait les rendre fous et ce n'est que par miracle qu'ils ont échappé à la démence et à la mort.

Le traitement infligé à Liberman, à Witos, à Korfanty, à Popiel et aux autres dans la forteresse de Brzesc a soulevé l'opinion publique. L'indignation a été si grande dans toutes les classes de la société, dans tous les coins du pays, que la *camorra* pilsudsquienne a pris peur. Et c'est pour justifier la détention, que des magistrats sans conscience ni scrupule ont instruit le procès de Brzesc, en abandonnant provisoirement les griefs contre 10 des parlementaires arrêtés et en faisant asseoir sur le banc des accusés les onze restants, principalement les chefs du parti socialiste et du bloc des partis paysans unifiés.

Que leur reproche l'acte d'accusation, préparé par le juge d'instruction Demant, ancien commissaire bolchevique, devenu, on ne sait comment, magistrat de Pilsudski? « D'avoir voulu renverser le gouvernement par force. » « D'avoir tenu des réunions publiques dans leurs circonscriptions électorales (c'était en pleine période d'élection) et incité le peuple à renverser la dictature. » « D'avoir critiqué le Gouvernement et de lui avoir reproché de violer la Constitution. » Enfin, « d'avoir formé le centre-gauche et organisé à Cracovie, le 29 juin 1930, une grande réunion à laquelle assistaient plusieurs dizaines de milliers de citoyens de toutes conditions sociales et d'avoir fait voter une résolution reprochant au Gouvernement et au Président de la République de ne pas respecter la Constitution ».

Tels sont les principaux griefs de l'acte d'accusation ainsi que les « crimes de haute trahison » (ce sont les articles 100 et 101 de l'ancien code tsariste encore en vigueur dans l'ancienne Pologne russe que les procureurs de Pilsudski invoquent contre les onze accusés) qui ont valu à MM. Liberman, Witos et à leurs co-accusés de subir les supplices de Brzesc.

\*\*\*

Le procès, comme on l'a dit plus haut, a commencé le 26 octobre dernier — et il dure encore. Des centaines de témoins ont déposé. Ceux de l'accusation — disons-le à l'honneur du peuple polonais — dont le nombre s'élevait à quelque deux cents individus, étaient presque exclusivement des policiers : agents, indicateurs, provocateurs à la solde de la police, fonctionnaires de police, bandits notoires relâchés des prisons et entretenus par la police. Les magistrats de Pilsudski n'ont pu

trouver un seul citoyen honnête, ils n'ont pu trouver un homme du peuple pour témoigner contre les députés.

Quelle admirable preuve de la santé morale du peuple polonais!

\* \*

Remarquons encore au préalable (mais non pas à l'honneur du juge d'instruction, M. Demant) que, d'après les dépositions de nombreux témoins, il ressort que des faux et des violences notoires ont été commis au cours de l'instruction par le magistrat instructeur lui-même et par ses agents.

Le témoin Benendo, instituteur à Lukow, a déclaré que le juge d'instruction avait ajouté certaines phrases à la déposition qu'il avait faite devant lui et qu'il avait provoqué certaines réponses.

Le témoin Sieradzki, mineur de Dombrova, a déclaré qu'il avait déposé devant un agent de police et que, plus tard, le juge d'instruction lui avait fait signer un document qui ne lui avait pas été lu.

Un témoin à charge, cité par le ministère public, a déclaré sous serment que le juge d'instruction, M. Demant, avait voulu lui faire signer un procès-verbal forgé et contenant des déclarations qu'il n'avait jamais faites!...

Disons encore que les trois principaux témoins de l'accusation : le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, colonel Stamirowski; le chef de la Sûreté générale, M. Hauke-Nowak; et le directeur du département politique au Ministère de l'Intérieur, M. Kawecki, se sont lamentablement effondrés à l'audience.

Le premier a déclaré que, sur la demande des accusés, M. Léon Blum avait écrit une série d'articles contre la Pologne dans l'*Humanité*, de Paris, et il a ajouté qu'il avait lu lui-même dans l'*Humanité* les articles de M. Blum!

Le second a affirmé que tous les accusés avaient chez eux de véritables dépôts d'armes : revolvers, fusils, bombes, voire des mitrailleuses. Seulement, il n'a rien trouvé, parce que, a-t-il avoué, au moment des arrestations, « il n'avait pas eu assez de temps pour perquisitionner à fond » et qu'après les arrestations, « il était trop tard »!

Un indicateur de police a déclaré qu'il avait appris d'un de ses collègues, lequel le tenait d'un confident qui avait envoyé un ami à une réunion publique du député Ciolkosz, qu'au cours de ladite réunion ce député aurait dit : « Le premier président de la République a été tué comme un chien. Le second président a été chassé comme un chien. Le troisième président, l'actuel, fait le beau comme un chien. » Il va sans dire que l'on n'a trouvé personne pour confirmer cette trop belle allégorie!

Tout l'acte d'accusation ne fut qu'un tissu de mensonges et d'infamies...

\* \*

Venons aux témoins de la défense: c'étaient principalement des hommes d'Etat, professeurs d'Universités, ministres, députés, sénateurs, citoyens exerçant toutes les professions libérales ou

bien simples ouvriers et paysans venus de leurs villages pour défendre leurs élus.

Ecoutons-les!

Nous écarterons les parlementaires de gauche, les socialistes notamment : il est naturel qu'ils défendent avec chaleur les institutions républicaines, la législation démocratique, et par-dessus tout, leurs camarades parlementaires si odieusement frappés à Brzesc que leur vie se trouve en danger.

Nous nous arrêterons aux dépositions des témoins de la droite et des hommes de science, des professeurs et des juges qui n'appartiennent à aucun parti politique et que, seule, la conscience civique et nationale a conduit devant le Tribunal.

\* \*

Voici, à la barre des témoins, M. Adalbert Trompczynski. Il est l'un des chefs de l'extrême droite polonaise. Il fut le doyen des protestataires polonais au Reichstag allemand où il a siégé de longues années comme député de la province de Poznan. A deux reprises, M. Trompczynski a été élu président de la Diète de Pologne. Il est âgé de 71 ans.

— Pourquoi s'est-il formé dans la Diète, en 1929 et 1930, une opposition contre le gouvernement ? lui demande Maître Nowodworski, bâtonnier de l'ordre des avocats polonais.

M. Trompczynski répond :

— Je ne suis pas un homme de gauche, mais je tiens à observer que c'était surtout à cause de l'interprétation déloyale de la Constitution. La Constitution prévoit que la Diète doit être convoquée à la demande d'un tiers des députés. Cependant, ayant été convoquée, elle fut ajournée le même jour. Et cela s'est renouvelé souvent. Autre exemple : les ministres désavoués par un vote de méfiance reprirent dès le lendemain le même portefeuille dans le même cabinet. Tout le monde a l'impression que le gouvernement ne respecte pas la loi.

« Les élections générales de 1928 n'ont pas été d'une propreté méticuleuse. Mais celles de 1930 ont été faites à l'aide d'incroyables abus. En présence des bruits qu'un attentat allait être commis contre la Constitution, le Parti National avait décidé de se joindre à la grève générale si elle était proclamée par les partis de gauche ».

M. Trompczynski a parlé dans ce sens durant plusieurs heures et a finalement révélé que l'ancien ministre de la Justice, M. Car, avait menacé les juges de sanctions s'ils s'avisaient de ne pas lui obéir. Le témoin a encore dit que le président de la République, M. Moscicki, a, à plusieurs reprises, « non pas violé, parce que c'est un mot trop fort, mais enfreint la Constitution ».

M. Stanislas Kot est professeur d'histoire et de littérature à la plus vénérable des universités polonaises, celle de Cracovie... C'est lui qui a pris l'initiative d'une protestation collective de tout le corps universitaire polonais contre les horreurs de Brzesc.

« Nous avons tous signé la protestation, a dé-

claré le professeur Kot, pour libérer notre conscience et pour affirmer que la Pologne intellectuelle est unanime à se désolidariser de méthodes qui couvrent notre pays d'opprobre et d'infamie. Plus tard, quand je me suis trouvé à l'étranger, j'ai pu constater que notre protestation avait été bien accueillie partout, en France notamment, où elle a fourni la preuve que la société polonaise est pure de toute souillure et de tout contact avec les bourreaux de Brzesc ».

Une émotion encore plus profonde a été produite par le témoignage du professeur Boleslas Marchlewski, recteur de l'Université des Jagellons. Il est venu à la barre non seulement pour défendre les accusés, au désintéressement et au patriotisme desquels il a rendu publiquement hommage, mais pour flétrir les abominations commises par la soldatesque qui détient aujourd'hui tous les postes directeurs de l'administration de l'Etat.

Particulièrement curieuse a été la déposition du professeur Bartel, ancien homme de confiance du Maréchal Pilsudski. Celui-ci lui avait confié six fois la présidence du Conseil. A la barre des témoins, il a été visiblement gêné pour déposer sur les cruautés du régime militaire, triomphateur de la Pologne ; mais il s'est habilement tiré d'affaire en témoignant en faveur des accusés. Il a dû reconnaître que des sommes importantes du Trésor ont été employées pour alimenter la caisse électorale de Pilsudski.

\*\*\*

M. Stanislas Glombinski, sénateur de droite, professeur à l'Université, ancien ministre des Affaires Etrangères, déclare : « A mon avis, le coup d'Etat du maréchal Pilsudski n'est pas encore fini. Nous vivons dans une atmosphère d'attentats. Depuis plus de cinq ans, tous les gouvernements de la Pologne expriment la volonté du Maréchal Pilsudski. Cependant, tout le monde ignore quelle est cette volonté, quels sont les buts du maréchal, où il veut aller, où il mène la Pologne ? »

« Le sort de la Pologne est son secret exclusif » a déclaré un de ces politiciens qu'il place volontiers à la tête du cabinet.

M. Glombinski fait connaître ensuite l'impossibilité de tenir des réunions électorales au nom des partis d'opposition, ces réunions étant brisées par les bandes armées du Bloc gouvernemental et par la police elle-même. « A Lwow, dit le témoin, le Parti National a décidé, pendant les dernières élections, de renoncer complètement aux réunions électorales publiques et cela afin d'épargner la vie des membres du Parti ».

Voici un témoin d'une singulière valeur personnelle : M. Ladislas Seyda, ancien premier président de la Cour Suprême. Il reconnaît que les gouvernements de Pilsudski ont constamment exercé une pression sur la haute magistrature, notamment dans la nomination du commissaire général aux élections. Suivant la Constitution, c'est le collège des juges à la Cour suprême qui désigne trois candidats parmi lesquels le Président de la République choisit et nomme celui qui lui paraît être le mieux indiqué pour remplir les délicates fonc-

tions de commissaire électoral. Mais Pilsudski voulut que, pour les élections de 1930, la Cour désignât M. Car, sous-secrétaire d'Etat à la Justice, alors que la loi interdit formellement aux fonctionnaires d'assumer le rôle de commissaires électoraux. Par trois fois, la Cour refusa d'obéir à l'injonction de Pilsudski, et finalement le président Moscicki passa outre à la Constitution, à la Cour Suprême et, conformément à la volonté du maréchal, nomma M. Car commissaire électoral. Il avait bien motif de le faire, car M. Car s'est sinistrement illustré en organisant des élections devant lesquelles les fameuses élections roumaines ne sont que jeux d'enfants.

M. Seyda a affirmé de même que l'indépendance de la magistrature, garantie par la Constitution, est constamment menacée et sans cesse violée par le gouvernement.

\*\*\*

Le général en retraite Kukiel, savant historien, brillant écrivain militaire a fait une déposition retentissante :

Le général Sikorski, a-t-il déclaré, ancien président du Conseil, ancien ministre de la Guerre, a longuement séjourné à Paris où il s'adonnait à la Bibliothèque nationale, à de studieux travaux, dont le résultat a été la parution de deux importants volumes : l'un sur la « Guerre polono-russe de 1920 », préfacé par le maréchal Foch, et l'autre intitulé : « Le Problème de la paix ou le jeu des forces politiques en Europe Orientale et l'alliance franco-polonaise ». Le président Painlevé a préfacé ce dernier volume qui contient une véritable doctrine de paix démocratique.

Revenu en Pologne, après une longue absence, le général Sikorski voulait se renseigner sur la situation du pays surtout en présence de la menace hitlérienne. « J'ai donc décidé de réunir chez moi, disait M. Kukiel, à mon domicile de Cracovie, le général Sikorski et M. Witos qui fut ministre de l'Intérieur dans un des cabinets présidés par le général Sikorski.

La police a eu vent de cette rencontre amicale autour d'une tasse de thé et l'acte d'accusation reproche à M. Witos d'avoir fomenté avec la collaboration du général Sikorski un complot révolutionnaire.

« Eh bien ! j'ai été présent à la conversation entre les deux hommes d'Etat. L'un mit l'autre au courant de la politique intérieure de la Pologne et le second renseigna le premier sur ce qu'on pensait en France des grands problèmes européens et plus particulièrement du mouvement hitlérien qui venait précisément de conquérir la presque majorité des voix aux élections générales allemandes. Jamais, à aucun instant, il ne fut question entre eux d'un complot quelconque ou d'une action politique quelconque.

« Mais si aucune allusion n'a été faite entre lui et M. Witos à l'éventualité d'une collaboration politique quelconque, je puis par contre déclarer que, il y a quelques années, un officier du parti gouvernemental actuel a offert au général Sikorski des armes et des bombes en vue d'attentats politi-

ques de grande envergure. Le général Sikorski a refusé de recevoir l'officier en question.»

Cette déclaration ne pouvait pas ne pas émouvoir la Cour et bouleverser le public présent à l'audience. Le président du Tribunal a sommé le témoin de révéler le nom de l'officier qui offrait des bombes...

Posément, calmement, mais d'une voix forte et nette, le général Kukiel répondit :

« L'officier qui voulait introduire des armes dans l'appartement du général Sikorski, c'était le colonel Pieracki, aujourd'hui ministre de l'Intérieur. »

\* \* \*

L'abbé Panas était pendant la guerre aumônier dans les légions de Pilsudski. Il était de même combattant et aumônier dans l'armée polonaise durant la guerre polono-soviétique de 1920. Il est venu à la barre du Tribunal pour dénoncer les violences sans nom commises par le Bloc gouvernemental de Pilsudski, pour flétrir les violations de la loi par des fonctionnaires de l'administration, « qui se conduisent comme si aucune légalité n'existait en Pologne ».

L'abbé Panas flétrit publiquement « l'action pacificatrice en Galicie Orientale dont le résultat a été d'inspirer aux Ruthènes la haine de la Pologne et des Polonais ».

De l'accusé Liberman il dit qu'il fut la providence des légionnaires persécutés par les autorités austro-hongroises. Grâce aux démarches de M. Liberman, le sort des légionnaires emprisonnés fut constamment amélioré. M. Liberman obtint également l'autorisation pour l'abbé Panas lui-même de célébrer la messe dans les cellules des prisonniers.

Le 1<sup>er</sup> novembre se présenta à la barre du Tribunal M. Alexandre Mogilnicki, ancien premier président à la Cour Suprême, mis à la retraite par M. Car dès que celui-ci devint ministre de la Justice.

« Le Gouvernement, déclara-t-il en réponse aux questions des avocats, exerça deux sortes de pression sur la magistrature : pression directe et pression indirecte ». Le témoin énumère ces pressions, il en cite de nombreux exemples concrets ; il donne même lecture d'une lettre du maréchal Pilsudski, singulièrement caractéristique. M. Mogilnicki cite certain décret gouvernemental sur la presse, décret que la Diète avait rejeté par un vote formel et que le gouvernement désirait maintenir en vigueur malgré le refus de la Chambre. Ce fut encore M. Car qui vint demander à M. Mogilnicki, président de la Cour Suprême, de juger une affaire de presse sur la base du décret gouvernemental et de ne tenir aucun compte du vote négatif de la Chambre ; ce vote déclarait M. Car, n'ayant pas paru au *Journal Officiel*, ne pouvait avoir de valeur pour la Cour...

M. Mogilnicki rappelle une circulaire officielle devenue célèbre, qui ordonne le « vote public » aux élections législatives, alors que la Constitution ne prévoit que le vote secret.

Le témoin donne lecture d'une notice dans laquelle il a consigné 15 cas de violation flagrante

de la Constitution par le gouvernement et le Président de la République.

« Alimenter, dit-il, la caisse électorale d'un parti gouvernemental avec l'argent du Trésor (8 millions de zlotys, 24 millions de francs) est contraire aux articles 4 et 8 de la Constitution ; autoriser le vote public aux élections générales est contraire à l'article 11 ; convoquer la Diète et l'ajourner le même jour, sans qu'aucune délibération ait pu avoir lieu, est contraire à l'article 25 ; lorsque le ministre de la Guerre veut, en même temps, exercer les fonctions d'inspecteur général de l'armée, il contrevient à l'article 61 ; exercer une pression ouverte et directe et menacer l'indépendance de la magistrature, est contraire à l'article 78 ; confisquer les journaux qui publient les comptes rendus des audiences publiques du Tribunal ; arrêter des civils et les enfermer dans une forteresse militaire ; accuser un citoyen d'avoir commis un délit à Cracovie (ancienne Pologne autrichienne) et le juger à Varsovie (ancienne Pologne russe) parce qu'à Varsovie demeure en vigueur l'ancien code tzariste qui permet d'appliquer les articles relatifs à la haute-trahison : tout cela et nombre de faits semblables constituent autant de violations de la Constitution. »

Il est inutile de dire quelle profonde émotion a été soulevée dans le pays par le témoignage si hautement autorisé d'un ancien premier président de la Cour Suprême.

\* \* \*

Non moins sensationnelle fut la déposition du professeur d'économie politique à l'Université de Varsovie, M. Romain Rybarski. Député, rapporteur général du budget, M. Rybarski est à la Chambre un des plus éminents spécialistes des questions financières. Chef du parti national-démocrate (extrême-droite), directeur de l'organe de ce parti la *Gazeta Warszawska*, M. Rybarski a fait une déposition d'un intérêt exceptionnel.

« Je ne saurais dire, déclara-t-il tout d'abord, si un budget quelconque existe en Pologne. Il est devenu courant, par exemple, qu'une somme inscrite dans le budget militaire comme destinée à l'achat de couvertures, soit employée pour d'autres frais. Une loi financière interdit absolument d'augmenter les fonds à la disposition des ministres : ces fonds ont été accrus sans cesse et dans des proportions considérables. Nous avons à faire en quelque sorte, à deux budgets, l'un voté par le Parlement et l'autre exécuté par le gouvernement ! Je tiens aussi à dire que l'emprunt dit des allumettes a été détourné du but initial et n'a pas été employé aux fins qui avaient été nettement spécifiées dans le vote par lequel la majorité gouvernementale de la Diète avait ratifié cet emprunt ».

Les fonds à la disposition de la Présidence du Conseil devaient être pour 1928 de 200.000 zlotys, mais les dépenses effectives ont dépassé 8 millions.

Le témoin se plaint encore de la militarisation du pays et de toute l'administration publique. Le président de la Banque d'Economie nationale est un général, le général de brigade Gorecki. Lorsque

sa signature apparut au bas des obligations de cette Banque émises à New-York, le public américain conçoit pour ces titres la plus grande méfiance. Le président de la Cour des Comptes est aussi un général, le général Krzeminski.

La Diète est tout entière militarisée. Même le buffet est entre les mains des militaires. Le coiffeur de la Diète est un militaire. Le secrétaire général de la Chambre des Députés, M. Dziadosz, est au moins un commandant. Aussi a-t-il avoué n'avoir jamais lu le traité de M. Pierre, ancien secrétaire général de la Chambre des Députés française, ouvrage classique pour tous les parlements du monde...

\* \* \*

A l'heure où nous écrivons ces lignes, ce sont les avocats qui parlent. Avant eux ont pris la parole les deux avocats généraux. Leur thèse a été simple et d'un cynisme digne de ceux qui viennent chercher de l'argent en France. « Les vaincus ont toujours tort ! », se sont écriés MM. Rauze et Grabowski. D'après eux les aventuriers qui réussissent un coup d'Etat sont des héros nationaux ; mais les parlementaires qui échouent dans leur tentative de protestation contre le gouvernement sont des criminels et doivent être condamnés, comme tels, au maximum de la peine.

Résumer les plaidoiries des vingt avocats nous entraînerait trop loin. Disons seulement qu'ils ont lumineusement démontré l'innocence des inculpés qui ont usé de leurs droits et ont accompli leur *devoir* de représentants du peuple. La défense a également détruit d'un bout à l'autre l'acte d'accusation, monument de haine, bâti sur des faux et des mensonges. Mais il paraît que les verdicts sont prêts ! Ils étaient prêts dès avant le début du procès !...

\* \* \*

Nous avons dit tout à l'heure que Pilsudski avait fait arrêter les chefs de l'opposition par vengeance personnelle et parce qu'il les jugeait dangereux pour la réalisation de ses plans.

Quels sont ces plans ? Abattre la République, instaurer la Monarchie, couronner Pilsudski roi de Pologne !

Ce plan a été dévoilé, il y a trois ans déjà, par le chef du groupe des colonels, le colonel Slawek, ancien président du Conseil, homme qui a la grande confiance de Pilsudski. M. Slawek a communiqué, au mois de mars 1928, ce fameux

plan au sénateur Motz, vétéran de la démocratie polonaise, si honorablement connu à Paris.

Le docteur Motz, devant témoigner au procès de Brzesc, a adressé au président du Tribunal une lettre dans laquelle il a fait connaître la conversation qu'il a eue avec le colonel Slawek. (Cette lettre, fortement censurée, a été publiée dans les journaux polonais du 5 décembre.) C'était moins une conversation qu'un monologue qui dura plus de deux heures. « M. Slawek y déclarait, en présence de deux autres personnes, que la Pologne ne saurait être forte et unie que comme Etat monarchique, ayant un monarque sur le trône. Seul, un monarque pourrait écraser l'omnipotence parlementaire et broyer les os aux parlementaires eux-mêmes. On ferait des élections de telle sorte qu'elles donneraient la majorité souhaitée par Pilsudski. On présenterait un projet de réforme constitutionnelle inadmissible et de cette manière la transformation du régime deviendrait aisée. » Elle pourrait s'accomplir par exemple, après une seule nuit de Saint-Barthélemy : « On se couchera en République et ceux qui survivraient à cette nuit se révéleraient sous la Monarchie ! »

Le pantin Moscicki, qui loge dans le Château-Royal, céderait la place au Roi Pilsudski, et la tragique farce aurait été jouée !

On comprend maintenant l'envahissement de la Diète par plusieurs centaines d'officiers au milieu desquels paraissait Pilsudski. On comprend aussi l'introduction de la Cour martiale en plein état de paix. On comprend le sabotage auquel se livre le bloc gouvernemental en faisant échouer les réformes les plus vitales et en précipitant le pays dans un abîme chaque jour plus profond. On comprend, enfin, que tous les membres du gouvernement soient des militaires, des colonels. Et si, cependant quelques ambassadeurs sont encore des civils, c'est qu'après avoir proclamé, en 1926, Pilsudski « bandit » et « hors la loi », ils se sont ensuite laissés convaincre de leur « erreur ».

Mais ce que l'on ne comprend pas, c'est que l'on vienne encore quêmander de l'argent au cœur de la République française. Ce que l'on comprend moins encore, c'est que les républicains français s'emprescent de livrer leur or à la mafia « royale » de Pilsudski, aux colonels Prystor, Beck, Pieracki, Switalski, Gorecki, Targowski, Koc, etc.

C'est cela que la Pologne démocratique ne comprend pas.

## II. Les troubles antisémites <sup>(1)</sup>

Depuis quelques années, on a souvent parlé de troubles universitaires suscités contre les étudiants juifs en divers pays, notamment en Roumanie, en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Allemagne. Mais, nulle part, ces violences n'avaient dénoté une organisation et pris un développement aussi caractérisés qu'en Pologne.

(1) Nous venons de recevoir un long rapport sur les troubles antisémites de Pologne. Nos lecteurs nous sauront gré d'en reproduire ici les passages essentiels.  
— N. D. L. R.

...Les troubles ont tout d'abord commencé à Cracovie, puis ils se sont étendus à Varsovie, à Vilna, à Lwów et en d'autres villes où il n'existe pas d'écoles supérieures. Le mercredi 28 octobre, les étudiants nationaux-démocrates de la Faculté de Médecine de Cracovie tentèrent de chasser des salles de cours leurs collègues juifs, ce qui entraîna des collisions et des rixes. Le prétexte de ces manifestations antisémites fut trouvé dans une accusation, déjà ancienne, portée contre les Juifs, et selon laquelle ils ne fourniraient pas un nombre suffisant de cadavres à l'Institut d'Anatomie.

L'inanité de ce prétexte fut bientôt démontrée par le fait que les manifestations, nées à la Faculté de Médecine où il y a très peu d'élèves juifs, s'étendirent bientôt aux autres Facultés, où la susdite accusation n'avait plus aucun sens...

Depuis de nombreuses semaines, les violences se prolongent... Les passions sont surexcitées et chaque jour peut amener une nouvelle explosion. Il convient de dire que des milliers, peut-être des dizaines de milliers d'étudiants polonais sont atteints par cette contagion criminelle, où se mêlent deux éléments ; d'une part, l'hostilité contre la jeunesse juive, hostilité fondée sur des raisons psychologiques et de simple concurrence ; d'autre part, le désir de saper indirectement l'autorité du gouvernement... Il est vrai que des chefs nationaux-démocrates, notamment le professeur bien connu Stronski, condamnent ces excès, mais il est difficile d'évaluer la sincérité de leurs déclarations... D'ailleurs la voix de ces quelques leaders nationaux-démocrates ne trouve pas grand écho dans les rangs de la jeunesse déchaînée. Quant aux agences de presse qui reflètent l'opinion du parti national-démocratique, elles sont entièrement du côté des pogromistes.

\*\*\*

Voici dans le détail les événements survenus dans les différentes villes :

*A Varsovie.* — Les troubles universitaires ont commencé vers la fin d'octobre. Des groupes importants d'étudiants allaient de salle en salle, poussant toutes sortes d'exclamations contre les Juifs, exclamations qui provoquaient habituellement des applaudissements...

Le 29 octobre, les violences éclatèrent. Ce ne fut que grâce à l'intervention d'un groupe de sans-parti qu'on put établir un barrage entre les étudiants juifs et leurs collègues nationaux-démocrates.

Les jours suivants, les bagarres se multiplièrent, les étudiants juifs furent jetés au bas des escaliers, roués de coups et chassés de l'Université. La situation devint particulièrement grave du 4 au 7 novembre. Sous prétexte de lutte contre le communisme, on molestait les étudiants juifs, non seulement à l'Université, mais aussi au Polytechnicum et à l'Institut agronomique. Des centaines d'étudiants nationaux-démocrates, armés de gros bâtons, firent irruption dans les salles au moment des cours et blessèrent les étudiants juifs de façon sérieuse et même grave. Parmi les Juifs molestés se trouvaient des étudiantes, qui furent frappées à la tête jusqu'au sang. Suivant le rapport officiel de la Société des Etudiants juifs, il y eut, au cours de ces journées, plus de cent étudiants juifs maltraités ou blessés.

Le 7 novembre, les étudiants antisémites passèrent de l'offensive contre leurs collègues juifs à de véritables pogromes ; ils envahirent en masse le Jardin de Saxe ; ils se jetèrent sur les femmes et les enfants juifs, renversant les yoiturettes où se trouvaient les bébés, de sorte que ceux-ci furent jetés à terre et sur le pavé. Non contents de ces tristes exploits, les étudiants antisémites attaquèrent les boutiques juives à coups de pierres et de bâtons. Puis ils se dirigèrent vers la place du Théâtre. Le mot d'ordre était d'attaquer le quartier juif qu'on appelle Nalewski. Là, cependant, leur activité criminelle se heurta à une forte résistance de la part des étudiants, des ouvriers et des cochers juifs qui s'y trouvaient réunis. Une véritable bataille de rue s'engagea ; elle se termina par la défaite des étudiants antisémites.

Les jours suivants ne ramenèrent pas le calme. Les passions s'échauffèrent au point que les étudiants frappèrent non seulement les Juifs, mais des personnes que la couleur de leurs cheveux rapprochait du type sémitique. C'est ainsi qu'ils molestèrent par méprise la femme du recteur, Mme Lukaszewicz, et le célèbre artiste, professeur Slupski.

Le recteur de l'Université, qui n'était pas intervenu depuis dix jours que duraient les manifestations, et de qui l'attitude ambiguë faisait naître de graves inquiétudes parmi la jeunesse juive, adressa un appel aux nationaux-démocrates. Il leur demanda de respecter l'ordre sur le territoire de l'Université. Quant à ce qui se passait hors des murs de cet établissement, cela, précisa-t-il, ne le regardait pas. Par contre, il demanda aux Juifs d'éviter les provocations.

Les étudiants juifs virent dans cet appel un encouragement aux excès : « Votre devoir, déclarèrent-ils au recteur, est de vous occuper de notre sûreté et de nous assurer la possibilité d'étudier ». Le recteur ordonna que, pour éviter les collisions, les nationaux-démocrates et les Juifs quitteraient le bâtiment par des portes différentes et il fit savoir qu'il garantissait la sécurité des Juifs. Mais, lorsque ceux-ci quittèrent l'Université, ils furent aussitôt attaqués par les nationaux-démocrates qui les attendaient en nombre écrasant, armés de gros bâtons, de barres de fer et de pavés. Les étudiants juifs, trompés par les promesses du recteur, furent pris au dépourvu et ne purent offrir qu'une faible résistance.

Grâce à l'intervention plus énergique de la police, les manifestations antisémites revêtirent, dès lors, un caractère moins violent et se transformèrent en une propagande fanatique en faveur du boycottage des Juifs dans tous les domaines, en particulier dans le domaine économique. De grandes manifestations furent organisées. On utilisa tous les moyens susceptibles d'éveiller les mauvais instincts. On répandit toutes sortes de légendes et de bruits calomnieux. On profita surtout du fait qu'à Vilna, au moment des troubles, un étudiant, le polonais Waclawski, avait été tué par les pierres que lançaient ses propres camarades (d'après les affirmations des étudiants juifs et des autorités elles-mêmes), pour organiser partout des messes de requiem solennelles, qui furent moins des cérémonies religieuses que des manifestations nettement pogromistes. Les assistants criaient qu'ils massacraient toute la population juive, si elle ne leur livrait pas le meurtrier. Les troubles durèrent près de quinze jours.

Lorsque l'Université, qui avait été fermée, fut rouverte, les dispositions fanatiques des étudiants nationaux-démocrates ne s'étaient pas apaisées. Les Juifs avaient décidé de continuer à suivre les cours quoi qu'il advint. Les nationaux-démocrates occupèrent donc dans les salles, toutes les places situées à droite de la chaire, obligeant les Juifs à se placer à gauche. Ils espéraient donner ainsi à l'opinion publique l'impression que les Juifs sont tous communistes et que la lutte contre les Juifs est une lutte anticommuniste. De cette façon, ils pensaient s'attirer des sympathies parmi ceux qui n'approuvent pas leurs violences mais craignent l'apparence même du communisme.

\*\*\*

*A Cracovie.* — Presque en même temps qu'à Varsovie, des troubles graves éclatèrent à l'Université de Cracovie. Dans les débuts, ils révélèrent le caractère habituel d'hostilité entre étudiants juifs et non juifs et ils tendaient à obtenir que les Israélites livrent une quantité suffisante de cadavres à l'Institut anatomique.

Les étudiants nationaux-démocrates déclaraient qu'ils n'admettraient pas leurs collègues juifs à l'Institut, si l'on ne faisait pas droit à cette exigence. Très vite, cependant, on cessa d'invoquer ce prétexte pour passer à des discours pogromistes et à des violences directes. Les manifestations se multiplièrent non seulement à la Faculté de Médecine mais encore dans les autres facultés. Dès le début, les autorités universitaires de Cracovie se montrèrent plus énergiques que celles de Varsovie. Le Sénat nomma une commission disciplinaire pour la punition des fauteurs de désordres. Le recteur adressa un appel aux étudiants.

Les excès se prolongèrent, cependant, jusqu'à la fin novembre. Après de nouveaux sévices, le recteur fit savoir qu'il annulerait les immatriculations si les troubles ne cessaient pas. Cette menace parut calmer les esprits. Mais le 13 novembre au soir, des bandes attaquèrent les boutiques et les cafés juifs. Des vitres furent brisées; quelques pierres atteignirent l'Eglise des Bernardins et un précieux vitrail du XVII<sup>e</sup> siècle fut endommagé. Ce fait, aussitôt connu de la population, surexcita les passions. Un cocher de fiacre accusa les Juifs d'avoir fait le coup. La police, sans tarder, pénétra dans les locaux tout voisins du Club de la Jeunesse juive et y arrêta deux membres de ce Club nommés Windisch et Johannes.

La surexcitation de la population chrétienne s'étendit alors des milieux universitaires aux autres classes qui, tout d'abord, s'étaient abstenues. Les 14 et 15 novembre, de nouvelles violences furent commises contre les Juifs dans différents quartiers de la ville. Parmi les manifestants on remarquait les élèves de l'Ecole des Mines qui, postés devant les boutiques juives, empêchaient les acheteurs d'entrer, ce qui constituait le début d'un boycottage organisé.

Pendant ces jours de troubles graves et d'agitation menaçante, l'archevêque Prince Sapieka publia un mandement où il déclarait que le fait d'avoir jeté une pierre contre une église dénotait de l'hostilité envers l'Eglise catholique. Il comprenait donc, disait-il, la juste indignation que ces faits avaient provoqué chez les catholiques, et il demandait au Gouvernement le châtiement des coupables. Quant à la population, ajoutait-il, elle devait rester calme. On peut se figurer l'influence qu'eut ce mandement sur les masses. Ainsi, à l'accusation de monopoliser à leur usage les classes et les travaux de l'Université, à l'accusation de sympathiser avec le communisme, s'ajoutait une nouvelle légende, à savoir que les Juifs commençaient la lutte contre l'Eglise catholique. Accusation particulièrement dangereuse et qui pourra entraîner des conséquences tragiques.

Devant la gravité de la situation, les autorités académiques de Cracovie jugèrent nécessaire, dans un appel spécialement rédigé, d'interdire à la jeunesse universitaire et de prendre part aux manifestations et de se montrer dans les rues après 5 heures du soir. Les élèves qui continueraient à participer à ces manifestations étaient menacés d'exclusion.

\*\*\*

A Vilna. — Environ quinze jours après les événements de Varsovie et de Cracovie, Vilna devint à son tour le théâtre de la plus violente agitation. Les nationaux-démocrates chassaient leur collègues juifs aux cris de: « A bas les Juifs! Retournez en Palestine! » Des boutiques juives furent bombardées à coups de pavés. Près de 250 Juifs souffrirent de ces violences. Les dégâts s'élevèrent à 200.000 zlotis. Des soins durent

être donnés à 85 Juifs frappés et blessés. Au cours d'une de ces rixes, un étudiant polonais et un étudiant juif furent gravement atteints, mais on ne put savoir si l'étudiant polonais Waclawski, qui mourut à l'Hôpital, avait été réellement blessé par des Juifs. La presse locale émit la supposition que sa blessure était due à des mains polonaises. Dans une de ces échauffourées, le directeur de l'Institut scientifique juif, l'écrivain Weinreich, fut également blessé à l'œil.

Les étudiants nationaux-démocrates décidèrent de ne laisser entrer aucun étudiant juif dans les bâtiments de l'Université, tant que ne serait pas livré le « meurtrier » de l'étudiant Waclawski, bien que les Juifs et même les autorités eussent déclaré que sa mort avait été causée par une pierre lancée de la foule des nationaux-démocrates. Aucun des Juifs blessés n'ayant succombé, bien que plusieurs eussent été en grave danger, comme l'étudiant Szimanowicz, l'affaire Waclawski devint une arme nouvelle aux mains des étudiants antisémites déchaînés. Volontairement, leurs chefs utilisèrent ce fait pour exciter contre la population juive les masses déjà alertées. La manifestation qui eut lieu au cours des obsèques de Waclawski, ainsi que les nombreuses messes de requiem célébrées dans les églises, n'exprimèrent pas le chagrin et le deuil, mais l'appel aux passions antisémites. Après quelques journées de troubles ininterrompus durant lesquels près de 2.000 étudiants pillèrent les locaux du journal démocratique « Le Courrier Wilenski », on arrêta environ 100 pogromistes. Enfin, les autorités de la ville se décidaient à prendre des mesures énergiques.

Cependant, après les obsèques de Waclawski, les troubles recommencèrent. Des boutiques juives, et des appartements de la rue Mickiewicz eurent leurs vitres brisées. Des passants juifs furent de nouveaux molestés. Mais la police se montra plus énergique et les pompiers aspergèrent les manifestants. Ceux-ci tentèrent encore une fois de pénétrer dans l'Ecole juive qui porte le nom du poète Frug, mais la police les arrêta et mit ainsi fin à leur tentative de pogrome.

Au total, le nombre des blessés juifs enregistrés à Vilna s'élevait à 136.

\*\*\*

A Lwow. — C'est le 12 novembre que les manifestations universitaires suscitées contre les Juifs commencèrent à Lwow. Suivant la méthode déjà établie, ils débutèrent au Polytechnicum; les étudiants nationaux-démocrates empêchèrent leurs collègues juifs d'entrer dans les salles. Des rixes eurent lieu et plusieurs Juifs furent roués de coups. Une partie des professeurs et quelques étudiants non-juifs des partis progressistes, s'unirent aux étudiants juifs et empêchèrent les violences de se développer. Le recteur du Polytechnicum de Lwow se montra plus énergique que ses collègues; il donna l'ordre de ne pas laisser pénétrer dans le Polytechnicum les étudiants des autres établissements supérieurs. Néanmoins, les violences s'étendirent aux autres grandes écoles de Lwow. C'est ainsi que furent attaqués les étudiants juifs de l'Institut vétérinaire. Les agresseurs profitèrent de leur forte majorité pour frapper cruellement leurs collègues juifs. L'autonomie des écoles supérieures ne permit pas à la police d'intervenir, mais l'ordre fut maintenu par elle aux alentours de l'Institut vétérinaire.

Cependant, devant les nouveaux bâtiments de l'Université, des groupes importants d'étudiants antisémites molestèrent les étudiants juifs isolés qui venaient suivre les cours, se livrant sur eux à toutes sortes de violences, grâce à leur supériorité numérique considérable. Les

échauffourées s'étendirent à diverses salles de conférences. Dans la salle Copernic où le Professeur Erlich faisait son cours, une violente rixe éclata ; on compta des blessés des deux côtés. Les nationaux-démocrates se rendirent ensuite dans l'ancien bâtiment de l'Université, où se produisaient des manifestations antisémites. Pour exciter davantage la population et s'assurer le concours des masses ouvrières et de la petite bourgeoisie, les étudiants antisémites, au nombre de 1.500 hommes, tentèrent d'organiser un cortège dans les rues de la ville. Mais la police les entoura et les empêcha de passer. Le 13 novembre, 2.000 étudiants antisémites assistèrent à la messe de requiem en l'honneur de Waclawski. La messe dite, les Juifs furent de nouveau attaqués. La police intervint bientôt et mit fin aux troubles.

A Lwow, où les autorités se montrèrent généralement assez fermes, les excès ne furent pas aussi scandaleux qu'à Varsovie et à Vilna. Non seulement la police, mais le recteur lui-même se montrèrent corrects. La municipalité de Lwow adressa un appel spécial à la jeunesse universitaire pour lui demander de conserver le calme dans l'intérêt du prestige de la ville et du rôle particulier qu'elle joue en qualité d'avant-poste de la civilisation polonaise. La fermeture de toutes les écoles supérieures de Lwow mit temporairement un terme aux troubles.

\* \* \*

*Autres régions.* — Les troubles s'étendirent à Posnan, à Lomza, ainsi qu'en beaucoup d'autres localités de province. Les étudiants nationaux-démocrates jouaient le rôle de chefs ; profitant de l'ardeur et de la naïveté des élèves des écoles secondaires, ils les incitaient à se livrer à des actes criminels. C'est ainsi que près de 2.000 élèves des classes supérieures des Gymnases de Sosnowice et de la ville voisine de Zaglembe, dirigés par des étudiants nationaux-démocrates venus de Cracovie, défilèrent dans les rues et frappèrent les habitants juifs, dont un fut sérieusement blessé. Au cours de ces manifestations, neuf élèves furent arrêtés. Des scènes analogues se produisirent dans le bourg de Pogonie, près de Sosnowice, où plusieurs centaines de jeunes élèves suivirent l'exemple des étudiants.

A Lowicz, le 15 novembre, près de 1.000 élèves des écoles, dont 500 élèves du séminaire local, formèrent un cortège que dirigeaient plusieurs curés et un professeur du séminaire normal de Lowicz. Ils brisèrent les vitres de nombreuses boutiques juives. Ils prirent les marchandises en vitrine, molestèrent et blessèrent de nombreux juifs. Le cocher Moïse Grunbaum fut jeté à bas de son siège, cruellement frappé et grièvement blessé. Plusieurs autres Juifs eurent un même sort.

Des violences analogues furent commises avec plus ou moins de gravité, en des dizaines d'autres localités parmi lesquelles nous citerons seulement Bendin, Sedlice, Ploc, Lodz, Consochowa, Tesen, Rembertow...

A partir de la mi-novembre, le parti national-démocratique, prenant ses directives dans la « Gazetta Warszawska » et ses organes de province passa des troubles universitaires au boycottage économique méthodique, accompagné de violences contre tous ceux qui avaient des relations avec les Juifs.

A Varsovie, on répandit en masse des tracts de la « Ligue de la Rosette Verte », où l'on demandait, avec l'introduction du « numerus clausus », le boycottage social et économique des Juifs.

Par son ampleur, cette campagne dépasse toutes les tentatives de ce genre qui ont eu lieu précédemment...

L'étendard de la lutte que mène une partie de la population polonaise contre la minorité juive, est donc toujours levé. Un grand parti politique qui a déjà détenu le pouvoir, et qui, depuis le coup d'Etat de Pilsudski, est agri par une longue inaction, fait retomber sa colère sur la population juive sans défense, déjà en proie à une crise économique sans pareille et aux souffrances de la faim. Quelques-uns des chefs du parti national-démocratique déclarent, il est vrai, qu'ils sont adversaires des violences. Mais, s'ils ne sont pas hypocrites, ils restent impuissants. Le Conseil du parti national-démocratique vient de voter une résolution où il se déclare en faveur du boycottage. Non seulement, il ne condamne pas les violences, mais il en conclut que la jeunesse universitaire de la Pologne est, dans sa grande majorité, pénétrée de sentiments nationaux.

Cette résolution adhère entièrement aux accusations portées contre les Juifs ; elle rappelle, par son idéologie, les doctrines de Hitler et elle aboutit à des conclusions telles que la jeunesse universitaire et scolaire ne se calmera certainement pas, mais, au contraire, reprendra son activité criminelle. Les recteurs des écoles supérieures, tant à Varsovie qu'à Vilna et dans d'autres villes, font preuve de grandes sympathies envers les sentiments de la jeunesse et contribuent ainsi à augmenter son agitation. On peut citer comme exemple qu'à l'Université de Posnan, où les troubles durèrent près de dix jours, le recteur assista aux réunions des étudiants antisémites, où on lança des mots d'ordre tels que : « Mort aux Juifs ! Nous réclamons du sang juif ! Nous demandons le « numerus nullus » pour les Juifs. (Dans cette Université, les Juifs ne sont qu'une trentaine, soit un Juif sur deux cents étudiants !) Quand une députation des élèves juifs demanda au recteur de venir à leur aide et d'assurer leur sécurité, celui-ci leur donna l'assurance que les sociétés d'étudiants polonais lui avaient déclaré qu'elles maintiendraient l'ordre à l'Université. Cependant, le même jour, ces mêmes élèves chassèrent leurs collègues de race juive. Les étudiants nationaux-démocrates n'ont pas de parole et l'ont prouvé maintes fois, notamment à Varsovie.

\* \* \*

En plusieurs occasions, les étudiants juifs, se trouvant en nombre suffisant, ont tenu tête à leurs agresseurs. Le président des étudiants juifs Lévine a déclaré, au cours d'une réunion, qu'on vit une fois 200 étudiants juifs résister à une foule de 4.000 étudiants polonais. Aussi compte-t-on un nombre important d'étudiants non-juifs qui ont été roués de coups. Dans les quartiers exclusivement israélites, les sévices contre les Juifs se transformèrent ainsi en rixes ; les troubles universitaires dégénèrent en combats qui se terminaient par la retraite des assaillants polonais.

La police fut loin d'entreprendre, dès le début, une action énergique contre les fauteurs de désordres et même, en certains endroits, elle encouragea les perturbateurs par son indifférence. Ce fut particulièrement le cas pour les autorités de Vilna. La sympathie des autorités de cette ville pour les pogromistes et même l'aide qu'elles leur apportèrent sont abondamment décrites dans le mémoire des Juifs de Vilna, où l'on relate les noms de nombreux policiers qui prirent part aux assauts contre les Juifs.

Ainsi, la honteuse page n'est pas encore tournée de la lutte entreprise contre les Juifs de Pologne par une populace qui se pare du titre universitaire.

Paris, décembre 1931.



# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

Séance du 17 décembre 1931

#### COMITE

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Hérolt et Emile Kahn, vice-président ; Henri Guernut, secrétaire général ; Mlle Collette, MM. Jean Bon, Damaye, Labeyrie, Lafont, Perdon, Prudhommeaux.

Excusés : MM. Langevin, Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Mme Bloch, MM. Appleton, Ancelle, Barthélemy, Challaye, Chabrun, Gamard, Hadamard, Hersant, Kayser.

**Appel aux Ligueurs.** — M. Victor Basch donne lecture au Comité de son « Appel aux Ligueurs ». Le texte du président, unanimement approuvé, sera publié dans le prochain numéro des *Cahiers* (Cahiers 1931, p. 747.)

\* \*

**Conférence du Désarmement.** — M. Jacques Kayser qui n'a pu assister à la séance écrit :

« Je crois qu'il serait opportun que le Bureau décide la nomination d'une commission qui serait chargée à partir du mois de février de suivre régulièrement les travaux de la Conférence du Désarmement afin que la Ligue puisse à tout moment prendre position. »

M. Victor Basch rappelle que le Comité de Coordination des associations pacifistes a décidé d'organiser une permanence à Genève et que les groupements faisant partie de ce Comité y enverraient des représentants. Il serait bon qu'il y eût à la Ligue une petite commission qui suive les travaux de la Conférence et puisse se rendre à Genève en cas de nécessité.

M. Prudhommeaux indique qu'une importante manifestation est prévue pour le 7 février et propose que M. Victor Basch y représente la Ligue.

M. Basch accepte de se rendre à Genève le 7 février.

Le Comité prie MM. Prudhommeaux et Kayser de suivre avec lui les travaux de la Conférence et de le tenir au courant de tous les faits qui peuvent intéresser la Ligue.

\* \*

**La Ligue et les élections.** — Le secrétaire général rappelle que le Comité a l'habitude, chaque quatre ans, de définir l'attitude que doit tenir la Ligue au cours de la période électorale et de prendre des décisions relatives à son activité et à sa propagande.

M. Barthélemy ne croit pas que la Ligue doive interrompre sa propagande, au contraire. Elle devrait, déclare-t-il, profiter des réunions électorales « pour présenter en pleine lumière, par-dessus les partis, quelques grandes et fécondes idées ». M. Barthélemy déplore que les Sections, les Fédérations et même le Comité se trouvent privés pendant cette importante période de leurs meilleurs orateurs, qui sont candidats et ne peuvent remplir cette tâche.

M. Challaye estime que le Comité devrait rappeler sa thèse traditionnelle « que le seul procédé de vote équitable est la représentation proportionnelle » et « inviter tous les ligueurs à ne pas faire figurer sur leurs affiches ou bulletins l'indication de leur situation ou de leurs titres dans la Ligue, qui ne doit pas être mêlée aux débats électoraux ».

M. Kayser écrit :

« Je crois qu'il est d'usage que la Ligue des Droits de l'Homme suspende sa propagande pendant la période électorale, ou même avant l'ouverture de la période électorale. Cette année-ci, en raison des circonstances, je pense qu'il conviendrait que la Ligue ne prenne pas une mesure aussi catégorique et que, pour marquer son attachement à la paix, elle décide de poursuivre en réunions publiques sa propagande pour la Paix et, en particulier, pour le Désarmement, pendant la durée de la Conférence du Désarmement et même pendant la période électorale ».

Le secrétaire général demande au Comité des instructions sur quelques points précis.

a) **Ligueurs candidats.** — Il a toujours été admis que la qualité de membre de la Ligue appartient en propre à tous ceux qui font partie de notre association et qu'ils ont le droit d'en faire usage. Nous devrions, à tout le moins, recommander aux candidats d'en user avec tact et discrétion.

M. Victor Basch rappelle la tradition de la Ligue : Tout ligueur a le droit strict de se parer de sa qualité, mais il n'est pas de bon goût qu'il le fasse, dans une compétition électorale. C'est une question de tact, qu'il est impossible de soumettre à une norme.

b) **Conférences des délégués permanents.** — Le secrétaire général propose que les tournées de conférences ne soient pas interrompues, sauf toutefois pendant la période électorale officielle où elles ne rémunèrent pas un public suffisant. Il conviendra d'éviter dès à présent que le délégué permanent soit accompagné dans sa tournée par un militant qui est ou doit être candidat. Un candidat ne doit d'aucune manière se servir pour sa propagande, dans sa circonscription, des tournées de conférences organisées par la Ligue.

Le Comité adopte cette façon de voir.

c) **Conférences des orateurs bénévoles :** Le Comité décide de cesser, dès à présent, d'envoyer les conférenciers de la Ligue parler dans une région où ils sont candidats.

\* \*

d) **Déclaration de la Ligue :** M. Victor Basch rappelle que l'usage a toujours été, avant les élections, que le président de la Ligue fasse une déclaration. Convient-il d'agir de même cette fois ? A quelle époque ? Si le Comité le désire, M. Basch préparera un projet. Il montrera que la Ligue n'est pas seulement un organisme juridique, mais un groupement politique qui s'est donné pour mission de défendre la souveraineté nationale et la démocratie, qui considère que la tâche de légiférer est la tâche essentielle dans une démocratie et ne peut, en conséquence, se désintéresser des élections législatives. Il définira le malaise pesant sur le pays du fait d'un gouvernement qui ne gouverne pas, la situation de la France qui a cessé d'être en Europe une force de propulsion, et qui piétine. Le moment est grave et la France doit agir.

De grands problèmes se posent : l'accord franco-allemand, le désarmement, la crise économique. Quelles résolutions prendre ?

L'accord, ou plutôt l'accommodement avec l'Allemagne est difficile, étant donné les circonstances politiques, l'accroissement des partis nationalistes, la faiblesse du gouvernement, la situation angoissante des partis de gauche, les exigences de l'Allemagne.

Que faire ? Il faut d'abord se renseigner et renseigner le pays, savoir ce que l'Allemagne a déjà versé à la France. Le chiffre donné par le gouvernement

français est le tiers du chiffre qu'avance le gouvernement allemand. Sans doute l'Allemagne doit payer la reconstitution, il faut savoir si elle l'a fait, comme elle l'affirme. Il faut en second lieu, déclarer fermement que la France ne fera aucune concession à un gouvernement hitlérien.

En ce qui concerne le désarmement, il convient de rappeler ce que la Ligue a toujours dit : le désarmement n'est pas une panacée universelle, car les armements ne sont pas la seule cause des guerres. Nous demandons, certes, le désarmement, mais nous demandons aussi que la Chambre à venir travaille à l'organisation de la paix, à l'arbitrage, à la résurrection du protocole, à la constitution d'une armée internationale.

Quant à la crise économique, elle ne sera résolue qu'internationalement et, en premier lieu, par la constitution d'une fédération européenne. L'économie organisée doit succéder à l'anarchie capitaliste qui est la cause du désaxement actuel. Le remède à la crise est l'ajustement de la production à la consommation. Comment le réaliser ? Il faut assurer la circulation des matières premières et des produits et préconiser comme premières mesures le contrôle des banques et de la spéculation, la lutte contre la collusion entre la politique et la finance et contre la vénalité de la presse.

Tels sont, à l'heure actuelle, quelques-uns des vœux de la Ligue. Pour essayer de les réaliser, il faut une majorité. Le mal des deux dernières législatures, c'est qu'il n'y eut pas de majorité véritable. La Ligue souhaite que les partis de gauche s'organisent, s'entendent dès le premier tour de scrutin, que cessent les divisions de la classe ouvrière et que la démocratie puisse s'appuyer sur la grande armée de prolétariat.

\*\*\*

Le Comité, d'accord avec M. Basch sur les grandes lignes du projet qui vient d'être développé, procède à un échange de vues sur quelques points.

M. Labeyrie croit qu'avant de demander la réorganisation de l'économie internationale, il faut contrôler l'économie nationale. Les grosses puissances financières doivent être surveillées par l'Etat.

M. Victor Basch a exprimé le désir de savoir ce qu'a versé l'Allemagne. C'est, dit M. Labeyrie, à peu près impossible, car, chose formidable, la France n'a pas de comptabilité publique. Il n'existe aucun état des recettes et des dépenses, les sommes versées par l'Allemagne ne figurent nulle part.

M. Kahn, comme M. Labeyrie, redoute l'expression « économie dirigée » qui est employée en deux sens contradictoires par les partisans du contrôle de l'Etat et par ses adversaires. Il demande à M. Basch de vouloir bien préciser la pensée de la Ligue sur ce point. M. Basch, d'autre part, a souhaité l'entente des gauches dès le premier tour de scrutin. Assurément si la manœuvre Mandel, condamnée par la Ligue, réussit à supprimer le second tour. Mais si, comme nous l'espérons, la manœuvre échoue, la Ligue, suivant sa tradition, recommandera l'entente au second tour ; au premier tour, respectons la liberté des partis.

— Les droites s'organisent pour enlever les sièges dès le premier tour de scrutin, répond M. Basch. Il serait souhaitable que les gauches en fissent autant.

M. Kahn craint qu'un accord, dès le premier tour, paralyse les progrès des partis ; mais ce que nous avons le droit et le devoir de demander, c'est que la rivalité légitime des partis de gauche, au premier tour, ne se traduise pas par des attaques telles qu'elles rendent difficile le rassemblement des gauches au second tour et fassent ainsi le jeu de la réaction.

**Chypre et Dodécannèse (Revendications).** — M. Victor Basch a reçu M. Schliemann, le fils du célèbre archéologue qui lui a exposé les doléances des habitants de Chypre qui réclament le rattachement à la

Grèce. Ils demandent à la Ligue de mener campagne pour eux.

M. Basch considère leurs revendications comme légitimes, mais ne croit pas qu'on puisse actuellement faire autre chose que de les faire connaître. D'autres problèmes hélas ! sont plus pressants. Il propose que les Cahiers publient une partie du memorandum qui lui a été remis par les intéressés.

Adopté.

**Conférence des présidents de Fédérations.** — Le secrétaire général demande au Comité s'il entend organiser cette année une conférence des présidents de Fédérations. Il proposerait en ce cas une date aussi proche que possible. La dernière réunion a coûté très cher et les résultats en furent minces. Pour que la conférence fût intéressante, il faudrait mettre à l'ordre du jour un certain nombre de questions précises ; on pourrait retenir, par exemple, l'élaboration d'un statut des Fédérations.

M. Victor Basch, bien que cette conférence l'ait profondément déçu, ne pense pas qu'on puisse la supprimer. Le Comité a promis de l'organiser chaque année. Il pense qu'on pourrait agir comme pour le Congrès national : faire un référendum et retenir pour les mettre à l'ordre du jour les questions les plus demandées.

M. Kahn estime que cette conférence sera d'autant plus intéressante et utile que le Congrès national sera cette année plus tardif.

Le Comité décide d'organiser une conférence des présidents de Fédérations aux environs du 14 juillet.

## Séance du 3 décembre 1931

COMITE

**Scrutin à un tour.** — Par suite d'une erreur dont nous excusons auprès de nos lecteurs, l'intervention de notre collègue M. Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue, a été omise dans le compte rendu de cette séance (Cahiers 1931, p. 764).

La voici :

« M. Sicard de Plauzoles estime que la Ligue n'a pas à intervenir dans les combinaisons politiques, mais qu'elle doit protester contre tous les systèmes électoraux inspirés des intérêts de parti, en réclamant le suffrage universel des deux sexes avec représentation proportionnelle intégrale. »

## NOTRE PROPAGANDE

Nous rappelons que les numéros des 10, 20 et 30 janvier sont envoyés gratuitement, à titre de propagande :

1° A tous les ligueurs qui nous ont été indiqués par les Sections suivantes :

**Jura :** Lons-le-Saunier ; **Loire :** Pouilly-sur-Charlieu ; **Loiret :** Les Muids-de-Mareaux ; **Oise :** Compiègne ; **Pas-de-Calais :** Aire-sur-la-Lys ; **Bas-Rhin :** Saverne ; **Rhône :** Neuville-sur-Saône ; **Seine :** Neuilly ; **Seine-Inférieure :** Aumale ; **Seine-et-Oise :** Orsay.

2° A tous les ligueurs non abonnés qui appartiennent aux Sections ci-après :

**Oran (suite) :** Relizane, Saïda, St-Denis-du-Sig, Sidi-Bel-Abbès, Tiaret, Tlemcen.

**Orne :** Alençon, Argentan, Courtomer, Exmes, Flers, Gacé, La Ferté-Macé, Laigle, Mortagne.

Ces Sections voudront bien s'assurer que les trois numéros parviennent régulièrement à leurs destinataires. Nous prions nos militants d'insister amicalement auprès de ces collègues pour les engager à souscrire un abonnement aux Cahiers.

Nous demandons, en outre, aux secrétaires des Sections de vouloir bien nous faire connaître sans retard les nouvelles adhésions ; nous nous empresserons d'assurer aux nouveaux ligueurs le service des Cahiers pendant un mois.

Nous prions, enfin, celles des Sections qui n'ont pas encore été touchées par notre propagande de nous indiquer les noms et adresses des ligueurs susceptibles de s'abonner aux Cahiers. Ces collègues recevront également à titre gracieux notre service de propagande pendant un mois.

## NOTRE SOUSCRIPTION

Ainsi que nous l'annoncions dans notre précédent numéro, de nombreux lecteurs ont répondu à l'appel de notre président, M. Victor Basch (v. p. 747). Nous donnons ci-après une première liste, en nous excusant de ne pouvoir mentionner, faute de place, toutes les souscriptions reçues à ce jour. Nous continuerons leur publication dans nos prochains numéros.

Nous rappelons que les souscriptions, même les plus minimes, sont reçues au Siège central, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14<sup>e</sup>. (C. C. 218.25 Paris).

Des listes prêtes à être remplies sont envoyées aux Sections sur simple demande.

### Première liste

M. Victor Basch, président de la Ligue.....	100 fr.
M. Sicaud de Platuozoles, vice-président.....	100 »
M. Charles Gide, vice-président.....	100 »
M. Guernut, secrétaire général.....	100 »
M. Guerrier, à Vienne (Isère).....	5 »
Section de Pacy-sur-Eure.....	20 »
Mme Napoli, à Villiers-sur-Marne.....	20 »
M. Picot, à Villiers-sur-Marne.....	20 »
Mme Legrand-Falco, à Paris.....	500 »
M. Peirinquet, à Paris (2 <sup>e</sup> ).....	10 »
Mme Baudry Le Roux, à Paris.....	10 »
Capitaine Finot, à Vaivre (Haute-Saône).....	5 »
M. Combaca, à Paris.....	10 »
M. Hamon, à Paris (6 <sup>e</sup> ).....	5 »
Mlle Glomon, à Paris.....	20 »
M. Berthilier, à Saint-Julien-en-Genevois.....	5 »
M. Collier, à Paris.....	15 »
M. Trady, à Ambierle.....	10 »
M. Hermand, à Bussy-le-Repos.....	5 »
M. Guibert, à Paris.....	25 »
M. Blottin, à Brou.....	10 »
M. Robert Loiret, à Gisors.....	50 »
M. Barbelet, à Lyon.....	10 »
M. Paul Petit, à Amiens.....	25 »
M. Ebasagui, à Caen.....	20 »
M. Jules Mayer, à Pau.....	20 »
M. Paul Moreau, à Tours.....	10 »
M. Roger, à Brive.....	20 »
M. Braussier, à Ozouer-le-Voulzès.....	10 »
M. Grandal, à Paris (15 <sup>e</sup> ).....	30 »
M. Darcy, à Guérisny.....	50 »
M. Maleyron, à Fauze.....	10 »
M. Saint-Jean, à Saint-Germain.....	10 »
Paris-10 <sup>e</sup> (Section de).....	100 »
M. Heurlay, à Aisy-sur-Origny.....	30 »
M. L. Racot, à Plagny.....	10 »
Capitaine Pic, à S. P. 606.....	10 »
M. Taboureaux, à Coutances.....	25 »
Amnecy (Section d').....	5 »
Salies-de-Béarn (Section de).....	10 »
Meuse (Fédération de la).....	5 »
Pacy-sur-Eure (Section de).....	10 »
Bourges (Section de).....	10 »
Eiron (Section de).....	50 »
Saint-Claude (Section de).....	10 »
Montgeron (Section de).....	77 »
Cransac (Section de).....	5 »
Paris-11 <sup>e</sup> (Section de).....	100 »
M. Maurice Weber.....	20 »
M. Beletout, à la Souterraine.....	30 »
M. Rey, à Saint-Germain-en-Laye.....	10 »
M. Hutin, à Saint-Maur-des-Fossés.....	20 »
M. Cotte, à Chaumon-Forcién.....	20 »
M. Pinot, à Falaise.....	5 »
M. Ch. Moreau, à Corbeil.....	30 »
M. Leblanc, à Marsal.....	15 »
M. Vagnard, à Paris.....	20 »
Mme Baudry, à Paris.....	10 »
Acheux-en-Amiénois (Section d').....	2 »
Coutances (Section de).....	25 »
Châtillon-en-Diois (Section de).....	5 »
Laval (Section de).....	10 »
Bar-sur-Seine (Section de).....	100 »
M. J. Caillot, à Riorges.....	20 »
M. Leroy, à Donville-les-Bains.....	10 »
M. Féchoz, à Arvillard.....	10 »
M. Monchkwitz, à Paris.....	30 »
M. Béban, à Paris (11 <sup>e</sup> ).....	5 »
M. Bienaimé, à Amiens.....	20 »
M. Renard, à Montbizot.....	5 »
M. Crépin, à Givors.....	5 »
M. Lemmes, à Cheylade.....	10 »
Anonyme.....	50 »
Anonyme.....	100 »
M. Vasseux, à Serqueux.....	10 »
M. Angot.....	10 »
M. Obéron, à Givet.....	10 »
M. Toucanne, à Paris.....	50 »
M. Regard, à Lagny.....	20 »
M. Landowski, à Boulogne-sur-Seine.....	80 »
M. Brill, à Boulogne-sur-Seine.....	30 »
M. Monnet, à Arcy-sur-Seine.....	10 »
M. Courbeyre, à Arcy-sur-Seine.....	10 »
M. Pécheux, à Arcy-sur-Seine.....	5 »
M. Laplace, à Arudy.....	100 »
M. Laprevotte, à Bains-les-Bains.....	5 »
M. Gasnier, à Langeais.....	20 »
M. Holt, à Châtelailion.....	80 »
M. Rivière, à Nancy.....	20 »
M. Moreau Daniel, à Tonnay.....	20 »
Ligny-le-Châtel (Section de).....	100 »
M. Barthélemy, à Lille.....	20 »
M. Renucci, à Aix-en-Provence.....	10 »
M. Renard, à Moret-sur-Loing.....	10 »
M. Immarigeon, à Rabat.....	50 »
M. Gorgen, à Coray.....	10 »
M. Lefèvre, à Brouillet.....	20 »
M. Lorisgnol, à Beckenhamkent.....	200 »
M. Vergès, à Utset-Tantavel.....	10 »
M. Colette, à Anglet.....	100 »
Anonyme.....	25 »
M. Dubos, à Saint-Lô.....	10 »
M. Derbès, à Arles-sur-Rhône.....	20 »
M. Voyer, à Juvisy.....	10 »
M. Gouttenoire de Toury, à Aix-en-Provence.....	80 »
Anonyme.....	20 »
M. H. Guillard, à La Verpillière.....	10 »
M. Sanson, à Cachan.....	10 »
M. Bournier, à Nantes.....	10 »
M. Loch, à Paris.....	25 »
M. Tonnellier, à Rosières.....	20 »
M. Grandjeat, à Thiers.....	30 »
M. Bardet, à Saint-Germain-les-Possés.....	10 »
Val d'Ajol (Section de).....	10 »
M. Flamant, à Montpellier.....	10 »
M. Lachéan, à Mont-de-Marsan.....	5 »
M. Guisserie, à Sauréle-Ganelon.....	10 »
Nesles (Section de).....	150 »
Dôle (Section de).....	5 »
M. Jattefaux, à Paris (14 <sup>e</sup> ).....	5 »
M. Louvet, à Lille.....	15 »
M. Castet, à Alger.....	10 »
M. Marcel Dreyfus, à Rueil.....	5 »
Mlle Rouff, à Bellevue.....	10 »
M. Georges Hubert, à Magny-en-Vexin.....	50 »
Mme Tourancheau, à Lille.....	15 »
M. Tourancheau, à Lille.....	15 »
Saint-Maur (Section de).....	50 »
Anonyme.....	20 »
Ribarot, à La Barriole.....	10 »
M. Leborgne, à Bois-Colombes.....	10 »
M. Paturaud, à Pierrefitte.....	20 »
M. Ange, à Aigüilles.....	20 »
M. François Michel, à Lourdes.....	10 »
M. Poissenot, à Var-Suzon.....	10 »
M. Weissler, à Paris (11 <sup>e</sup> ).....	10 »
M. Chambonnet, à Chazeaux.....	10 »
M. Gérard de Lacaze-Duthiers, à Paris.....	10 »
Montigny-sur-Aube (Section de).....	100 »
Auzouer-sur-Loire (Section de).....	50 »
M. Breilbari, à Alger.....	25 »
M. Block, à Paris.....	10 »
M. Etienne Maurice, à Paris.....	10 »
M. Le Breton, à Paris.....	10 »

(A suivre.)

Total ..... 4.394 fr.

### Esperanto

Les liguers espérantistes sont priés de se faire connaître à notre collègue Charles Despeyroux, professeur de lettres, Glay, Doubs.

Deux jeunes Allemandes, très bonne famille désireuses passer q.q. mois dans famille française, cherchent place au pair. Payeraient aussi petite pension. Donneraient en échange leçons allemand, anglais et s'occuperaient enfants. Adresse aux bureaux de la Ligue.

## NOS INTERVENTIONS

### Pour les mutilés du travail

A Monsieur le Ministre du Travail

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation suivante :

La loi du 30 avril 1931, en son article 2, prévoit que : « Les mutilés du travail ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne recevront, en sus de la majoration qui leur est accordée par la loi du 15 août 1929 et par les lois subséquentes relatives au même objet, une bonification annuelle spéciale de 3.000 fr. payable aux mêmes époques et dans les mêmes conditions que la majoration principale. Le caractère obligatoire de l'assistance d'une tierce personne sera constaté par l'ordonnance du président du Tribunal civil de la résidence du mutilé. »

Le texte qui précède pose une grave question. La bonification de 3.000 fr. est-elle due à tous les mutilés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne, à quelque date qu'ils aient été blessés ? Ou bien n'est-elle due qu'à ceux qui bénéficient déjà de la loi du 15 août 1929 ?

Il semble bien que la direction du Contrôle des assurances privées, au Ministère du Travail, qui est chargée de l'application de la loi, soit fondée à admettre la seconde hypothèse en raison du texte même de la loi, qui lie très nettement le paiement de la bonification de 3.000 fr. à celui de l'allocation prévue par la loi du 15 août 1929.

S'il en est ainsi, la loi crée une situation lourdement injuste à laquelle il y aurait lieu de remédier par une loi nouvelle.

En effet, jusqu'au 9 janvier 1927, les rentes des mutilés du travail ont été calculées sur un salaire de base qui n'a pas excédé 4.500 fr. ; à partir de cette date, ce salaire de base a été porté à 8.000 fr. Les rentes ont été ainsi améliorées. Afin d'apporter une compensation aux mutilés du régime antérieur, une loi datée du 15 août 1929 a accordé des allocations complémentaires de rente aux victimes d'un accident du travail survenu avant le 9 janvier 1927.

Donc, la loi du 30 avril 1931 n'accorderait une bonification spéciale de 3.000 fr. qu'aux mutilés du travail dont l'accident est survenu avant le 9 janvier 1927, puisque ceux-ci sont seuls visés par la loi du 15 août 1929.

\*\*\*

Pour faire ressortir l'iniquité qui en résulte il suffit de prendre l'exemple de deux mutilés à 100 0/0 ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne, mais dont l'un a été blessé avant le 9 janvier 1927 et l'autre après cette date.

1<sup>er</sup> cas. — La loi du 15 août 1929 accorde à ce mutilé une allocation complémentaire de rente de 4.735 francs, mais sans que le total de la rente et de l'allocation puisse dépasser 5.333 fr. On peut dire que tous les mutilés à 100 0/0 d'avant le 9 janvier 1927, à de rares exceptions près, reçoivent cette somme de 5.333 fr. ; car elle correspond à un salaire annuel de 897 fr. Le mutilé en question touchera donc, avec la bonification de 3.000 fr. prévue par la loi du 30 avril 1931, la somme de 8.333 fr.

2<sup>e</sup> cas. — Pour la commodité de la démonstration, on peut admettre que ce second mutilé gagnait 12.000 francs par an. Sa rente s'élèvera à 6.000 fr. ; elle sera donc inférieure de 2.333 fr. à celle du premier mutilé, car, il ne recevra pas la bonification spéciale de 3.000 fr.

Ainsi, entre deux mutilés du travail dont l'état physique est le même puisque tous deux sont frappés d'incapacité permanente totale de travail et que tous deux ont besoin de l'assistance d'une tierce personne, une différence est créée qui se traduit par un préjudice de 2.333 fr. pour l'un d'eux.

Au reste, cette inégalité n'est pas corrigée par le nouveau mode de calcul des rentes sur le salaire de base de 8.000 fr. qui est en vigueur depuis le 9 janvier 1927. L'exemple précité établit qu'il n'en est rien. Pour qu'un mutilé à 100 0/0 sous le régime actuel reçoive une rente de 8.333 fr., il faudrait qu'il gagne 33.500 fr. par an.

Pour renforcer la démonstration qui précède, il suffit de considérer l'exemple d'un mutilé du travail à 100 0/0 ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne, qui a été blessé à une époque où la législation des accidents du travail ne le protégeait pas. Les lois du 15 juillet 1926 et du 15 août 1929 permettent à cet invalide d'obtenir l'allocation de 4.735 fr. par an à laquelle s'ajoutera la bonification de 3.000 francs ; il touchera donc au total 7.735 fr., alors que l'ouvrier mutilé après le 9 janvier 1927, qui gagnait 12.000 fr. par an, ne recevra, lui, que 6.000 fr.

Il apparaît donc que la rédaction définitive de la loi du 30 avril 1931 — car il est difficile d'admettre que le législateur a voulu créer une situation aussi injustifiable — est cause d'une irrégularité de traitement qui porte sans motif un préjudice important à une catégorie de victimes d'accidents du travail.

Aussi, nous demandons-nous instamment de vouloir bien prendre l'initiative de la réforme qui s'impose par le dépôt d'un projet de loi modifiant l'article 2 de la loi du 30 avril 1931 de façon que l'égalité soit réalisée entre les mutilés du travail au regard de leur droit à la bonification spéciale. (24 décembre 1931.)

### Les Français dans la Sarre

Nous avons transmis au ministre des Affaires étrangères en lui demandant d'ouvrir une très sérieuse enquête sur chacun de ses points l'importante résolution suivante votée, le 17 décembre 1931, par le Congrès fédéral de la Sarre :

La Ligue des Droits de l'Homme (Fédération de la Sarre), réunie en Congrès Fédéral à Sarrebruck, le 17 décembre 1931,

Considérant :

Que la Commission de Gouvernement du Territoire de la Sarre représentant la Société des Nations est tenue d'administrer les populations, soumises à sa juridiction, suivant les principes du pacte qui est sa raison d'être, d'autant plus que ces populations, privées des droits politiques ne peuvent exercer les droits imprescriptibles de leur souveraineté ;

Que c'est l'impérieux et facile devoir du membre français de concilier constamment les principes du pacte, avec ceux qui, inspirés des *Déclarations des Droits de l'Homme*, constituent la charte de la République française ;

Que la Justice doit être la même pour tous, sans considération de personne, de condition, d'opinion politique et religieuse ou de nationalité ;

Que les droits en matière d'assurances et de pensions ont été sauvegardés pour les fonctionnaires, employés et ouvriers sarrois de nationalité allemande, grâce à des négociations de la Commission de Gouvernement avec le Gouvernement allemand ;

Que pour les fonctionnaires, employés et ouvriers sarrois de nationalité française, les droits en matière d'assurances et de pensions n'ont été ni maintenus ni protégés, malgré les prescriptions formelles du paragraphe 24 du Statut sarrois ;

Que si l'Allemagne n'a pas failli à son devoir de défendre les intérêts de ses nationaux, c'était le devoir strict de la Commission de Gouvernement de s'instituer le défenseur des Français en Sarre ;

Que jamais la Commission de Gouvernement n'aurait dû conclure les accords de Baden-Baden donnant juste satisfaction aux ressortissants allemands, sans obtenir en même temps une égale satisfaction pour les nationaux français, ainsi que le paragraphe 24 du Statut sarrois le lui prescrivait ;

Que par suite de cette carence, deux mille Alég-

ciens et Lorrains de nationalité française ont été amenés à demander leur naturalisation allemande ;

Qu'il est établi que des fonds du trésor sarrois ont été mis directement à la disposition d'entreprises qui n'avaient aucun droit à y prétendre ;

Qu'il est établi que des exonérations considérables d'impôts ont été motivées par des considérations fausses, contrairement aux lois fiscales ;

Que des faits caractérisés de pression, d'extorsion de signature, d'abus de pouvoir, de faux et usage de faux, de menaces de représailles ont été signalés au membre chargé des Finances depuis plus de 18 mois ;

Que l'enquête administrative, demandée par le Comité Central de la Ligue à la Commission de Gouvernement n'a pas été faite ; que le Membre chargé des Finances, se réservant l'enquête, s'est limité à compiler les dossiers, établis par les subordonnés incriminés et s'est borné à n'entendre qu'eux ;

Que l'intervention de la Fédération auprès du Président de la Commission de Gouvernement, a été immédiatement suivie du redressement d'un acte arbitraire ;

Que des revendications légitimes sont écartées sous des prétextes irrecevables par le membre chargé des Finances qui ne répond même pas à des demandes d'audience plusieurs fois renouvelées, et que cette méthode contraste singulièrement avec les réceptions empressées d'agents de division et de zizanie ;

Déclare :

Rendre hommage à l'équité du président de la Commission de Gouvernement et à la haute conscience dont il est animé ;

Que l'attitude du membre chargé des Finances, sacrifiant les intérêts de milliers de Français, les contraignant à demander la naturalisation allemande pour sauvegarder leurs droits vitaux, couvrant des subordonnés dont la culpabilité est établie, décidant par faveur et non dans l'intérêt général, s'opposant systématiquement à l'union des Français pour mieux subordonner l'intérêt général à des intérêts particuliers, contrairement aux intentions de ceux-ci, les discréditant et les desservant par là-même, combattant et écartant tous les éléments susceptibles de gêner par leur désintéressement ce programme de fascisme larvé, est en contradiction avec la haute mission qui lui fut confiée par la Société des Nations et par le Gouvernement qu'il représente ;

Que la Ligue des Droits de l'Homme ne saurait, sans manquer à son devoir, passer sous silence cette violation systématique des principes démocratiques et républicains ;

Emet le vœu :

Que la Commission de Gouvernement accorde dès maintenant réparation aux fonctionnaires, employés et ouvriers sarrois de nationalité française pour les torts graves qui leur ont été causés par négligence ou légèreté, afin que la clause du Traité de Paix, relative aux droits en matière d'assurances et de pensions soit respectée ;

Qu'au sujet des abus de pouvoir signalés la Commission de Gouvernement charge une commission interministérielle de faire une enquête impartiale, au cours de laquelle les victimes devront enfin pouvoir se faire entendre ;

Que des mesures soient prises pour que les illégalités signalées ne puissent plus se produire, que des sanctions soient prises contre les fonctionnaires coupables, et que des agissements délictueux ne soient jamais couverts par les chefs responsables.

## Autres interventions

### COLONIES

#### Divers

**Canaques du Jardin d'Acclimatation.** — Nos lecteurs se souviennent de notre intervention du 15 août dernier, auprès du ministre des Colonies, pour lui signaler la situation des Canaques du Jardin d'Acclimatation

matation que l'on se proposait d'exhiber en Allemagne et de garder en Europe pendant fort longtemps, contrairement aux promesses qui leur avaient été faites lors de leur engagement. Grâce à notre intervention, le rapatriement des Canaques a été décidé, et ceux-ci se sont embarqués le 10 novembre à Marseille à destination de Nouméa. (*Cahiers* 1931, pp. 521, 619).

Mais ces indigènes ont été victimes d'un nouvel abus sur lequel nous venons d'attirer à nouveau l'attention du ministre.

Il avait, en effet, été convenu avant leur départ de Nouvelle-Calédonie qu'il leur serait payé un salaire mensuel de 100 fr. pendant le voyage tant à l'aller qu'au retour, et de 150 fr. pendant le séjour en France.

Or, il ne leur a rien été payé pendant le voyage d'aller (14 janvier-31 mars). En France, pendant les mois d'avril, mai et juin, les indigènes n'ont reçu que 120 francs par mois, et ce n'est que sur leur réclamation qu'ils ont touché, à partir de juillet, la somme de 150 francs. Actuellement, on menace ces indigènes de supprimer leur salaire sur le bateau en raison de la désobéissance dont ils se montreraient coupables.

Nous avons protesté avec vigueur contre les abus dont ils sont victimes et qui sont d'autant plus condamnables que la Fédération des Anciens Coloniaux qui s'en rend coupable, a abusé de leurs connaissances limitées et de leur faiblesse pour faillir aux engagements pris.

Nous avons demandé au ministre de rappeler cette société à ses devoirs élémentaires et au respect des contrats, même et surtout à l'égard de ceux que leur qualité d'indigènes met dans l'impossibilité de signer une convention écrite et contraint à se contenter d'engagements oraux qui, pris en public devant une collectivité indigène, n'en engagent pas moins ceux qui y ont souscrit.

Il est permis de penser, en outre, qu'on ne saurait laisser une association reconnue d'utilité publique poursuivre sans sanctions une activité qui a donné lieu à toutes les critiques que nous avons exposées dans nos interventions et qu'il conviendrait d'user à l'égard de cette organisation, si besoin en était, des moyens de contrainte que confère à son égard aux autorités responsables la reconnaissance d'utilité publique.

La Ligue poursuivra ses démarches en vue de faire obtenir à ces indigènes les avantages que leur confèrent les contrats.

### FINANCES

#### Droits des fonctionnaires

**Douaniers** (Autorisation de se ravitailler à l'étranger). — La Section de Montmédy nous avait signalé les faits suivants : les habitants des localités voisines de la frontière sont autorisés à acheter en Belgique et à introduire en franchise la quantité de pain nécessaire à la consommation familiale ; or, cette tolérance est refusée aux douaniers de la brigade de Wervick par le capitaine des douanes de Comines. Le directeur général des douanes, prenant texte du rapport de cet officier, avait donné aux agents de son administration l'ordre de ne plus aller se ravitailler en Belgique. Aucune raison sérieuse ne milite cependant en faveur de cette interdiction qui soumet les douaniers à un régime d'exception parmi leurs concitoyens des localités frontalières. Le ministre du Budget, consulté antérieurement sur ce point, avait d'ailleurs déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'exclure les douaniers d'une tolérance générale, leurs fonctions les forçant plus que tous autres à s'établir dans de petits villages frontalières où il n'existe parfois pas de boulanger. (Voir *Cahiers* 1929, p. 429.)

Nous avons, le 15 juillet, demandé au ministre des Finances de rapporter la mesure refusant aux agents des douanes la franchise pour la quantité de pain nécessaire à l'alimentation de leur famille.

Voici la réponse qui nous a été faite :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, de tout

temps, les règlements intérieurs de l'administration des Douanes ont interdit, non seulement aux agents, mais à leurs familles, de se rendre à l'étranger pour s'y approvisionner, même sous réserve de l'acquiescement des droits d'entrée. Cette interdiction ne peut souffrir de dérogation que dans les cas exceptionnels où il est reconnu, pour certains postes, que l'éloignement sur notre territoire de tout centre d'approvisionnement serait de nature à créer de sérieuses difficultés au personnel.

« Or, il est à considérer que le personnel de la brigade de Wervick ne réside pas dans une de ces communes déséheritées où les préposés se trouvent dans la quasi-obligation de se procurer des denrées à l'étranger. Cette localité présentant, au point de vue du ravitaillement, toutes les ressources nécessaires, on ne saurait consentir, dans cette région où la fraude se manifeste activement, une exception à la règle ci-dessus rappelée. »

#### Droits des fonctionnaires

G... — Au cours d'une réunion politique contradictoire, organisée dans une commune du département de Seine-et-Oise, le 2 juillet 1931, M. C... justifiant sa gestion financière, cita à l'appui de ses arguments des chiffres, déclarant qu'il paraissait prudent d'attendre l'amortissement progressif des emprunts en cours, avant d'en conclure de nouveaux. S'adressant à un fonctionnaire du ministère des Finances, M. G..., il lui demanda « s'il n'était pas de son avis » ?

M. G... prit alors la parole, spécifiant qu'il intervenait, non en sa qualité de fonctionnaire, mais de citoyen et d'électeur. Se contentant de rappeler les chiffres connus et publiés, il émit l'avis que des emprunts ne devaient être contractés qu'à titre exceptionnel.

Nos collègues croient savoir qu'un parlementaire du même département aurait fait transmettre au ministère des Finances un rapport accusant M. G... d'avoir pris la parole dans une réunion communiste, au cours de laquelle il aurait fait le procès du gouvernement.

La Ligue a protesté le 6 novembre 1931, avec force, contre de semblables procédés. Tout fonctionnaire peut prendre libre part à une réunion politique, à indiquer son opinion, à la seule condition de ne dévoiler aucun fait connu en raison de sa fonction.

Nous avons donc demandé au ministre des Finances de faire vérifier s'il est exact qu'un rapport ait été adressé à ses services et, dans l'affirmative, de permettre à l'intéressé d'en prendre connaissance. Nous l'avons, en outre, prié de retirer ce rapport du dossier de l'intéressé qui ne doit être jugé que par des supérieurs hiérarchiques et non sur un rapport quelconque et non contrôlé.

#### GUERRE

##### Indemnité pour enrôlement illégal

Ulmer (Albert). — La Ligue allemande nous a saisis des faits suivants :

M. Ulmer, Albert, demeurant à Düsseldorf (Allemagne) est né d'un père alsacien et de mère allemande non unis par le mariage. Sur les instances de son père, il fut incorporé dans l'armée française et y accomplit les dix-huit mois de service actif imposés aux jeunes gens de sa classe. Il demanda une indemnité qui lui fut refusée ; tout en reconnaissant qu'il était étranger le ministère estima que son maintien en service n'ayant pas été le résultat d'une faute de l'autorité militaire, l'intéressé ne pouvait, en conséquence, avoir droit à une indemnité quelconque.

Il n'est, cependant, pas possible, de soutenir que l'incorporation de Ulmer a été régulièrement décidée puisque l'autorité militaire a reconnu formellement qu'il est de nationalité allemande. D'autre part, il n'est pas niable qu'un homme arraché illégalement à ses foyers et maintenu non moins illégalement dix-huit mois sous les drapeaux comme simple soldat ait subi, de ce fait, un grave préjudice. L'équité veut donc que l'Administration répare dans toute la mesure du possible les dommages qu'elle a causés dès lors qu'ils ont été reconnus.

En outre, M. Ulmer dut subir les mauvais traitements de ses compatriotes, dès son retour à Düssel-

dorf. Après l'évacuation, il fut molesté et mis, pendant de longs mois, dans l'impossibilité de gagner sa vie.

La Ligue est intervenue auprès du ministère de la Guerre en faveur de M. Ulmer.

#### INTERIEUR

##### Algérie

Bougie (Travaux du port de). — Comme nos lecteurs s'en souviennent, la Ligue avait déjà attiré à plusieurs reprises l'attention du ministre de l'Intérieur sur les malversations qui ont accompagné l'agrandissement du port de Bougie (voir l'article de M. Guernut, *Cahiers* du 20 avril 1931). Nous avons demandé en mai dernier, au ministre de l'Intérieur de prescrire une enquête administrative à ce sujet, quoique l'affaire fût déjà soumise à une instruction de l'autorité judiciaire, contre les lenteurs de laquelle nous avions d'ailleurs protesté à plusieurs reprises. Nous avions également suggéré l'envoi sur place d'un inspecteur général des services administratifs.

A la date du 8 juin 1931, le ministre de l'Intérieur nous a fait savoir que l'instruction judiciaire ouverte en 1930 étant toujours en cours, il n'estimait pas utile de prescrire une enquête administrative.

La Ligue continue à suivre de près l'instruction judiciaire en question.

#### INTERIEUR

##### Brutalités policières

Dardenne. — A la date du 12 décembre 1931, nous avons attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur les faits suivants que nous ont signalés nos collègues de la Section d'Argenteuil (Seine-et-Oise) :

Le 31 juillet dernier, M. Dardenne prit pour rentrer chez lui le tramway n° 40. M. Dardenne, n'ayant pas de monnaie, remit au receveur un billet de 100 fr. ; celui-ci n'avait, lui-même, pas de monnaie et déclara qu'il changerait le billet à Asnières.

Au lieu dit « Les Bourguignons », l'employé invita M. Dardenne à le suivre. Là, M. Dardenne fut fouillé ; son portefeuille, ses papiers d'identité, tous les objets qu'il portait sur lui furent retirés ; puis, il fut enfermé dans les locaux disciplinaires où il demeura de 16 heures à 20 heures.

Non contents de conserver — bien qu'il n'y eût pas lieu de le faire — cet homme au commissariat, les agents le brutalisèrent à tel point qu'il ne put repartir à pied, mais dut être transporté en automobile au domicile de M. Garnier, 22, rue de l'Hôtel-Dieu d'Argenteuil. M. Dardenne ne put même pas monter seul dans la voiture, il dut être porté par M. Garnier et M. d'Arrosard.

M. Dardenne se fit délivrer un certificat médical dans lequel le docteur Sigaud a déclaré que « ces lésions entraîneront une incapacité fonctionnelle totale de 12 jours environ, sauf complications ultérieures ».

Les agents ont attesté dans leur procès-verbal que M. Dardenne était en état d'ivresse. Outre que ce fait est formellement contesté par M. Dardenne et par deux témoins MM. Garnier et d'Arrosard, il ne saurait, fut-il établi, justifier les brutalités dont M. Dardenne a été l'objet.

Nous avons demandé au ministre d'ordonner une enquête et, si les faits sont établis, de prendre contre les responsables les sanctions méritées.

##### Divers

Boxe (Matches de). — A la demande de notre Section de Charenton, nous avons demandé au ministre de l'Intérieur (*Cahiers* 1931, p. 692), la suppression des matches de boxe ou tout au moins l'interdiction pour les mineurs de participer ou d'assister à ces exhibitions.

Nous avons reçu du ministère de l'Intérieur la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les séances de boxe ne peuvent avoir lieu que dans les conditions fixées

par une autorisation spéciale du maire. A Paris et dans le département de la Seine, notamment, les boxeurs doivent avoir 16 ans au moins et, s'ils sont mineurs, être porteurs d'une autorisation signée du chef de famille ou du tuteur légal. L'autorisation et l'acte de naissance sont conservés par les organisateurs. En outre, avant tout match de boxe, les concurrents sont soumis à une visite médicale. « J'ajoute qu'aucun pays ne paraît avoir interdit aux mineurs les salles où ont lieu des réunions de boxe et qu'il serait pratiquement difficile d'exercer à l'entrée des établissements un contrôle efficace permettant de les empêcher d'y pénétrer. »

#### Revisions

**Riedel-Guala.** — Nous avons exposé dans les *Cahiers* du 30 novembre 1931 (p. 706), l'affaire Riedel-Guala qui, depuis des années, passionne l'opinion suisse et qui s'apparente par certains côtés à l'affaire Danval.

Le second procès Riedel-Guala s'est ouvert à Berthoud (Suisse), le 7 décembre. Après plusieurs journées de débats, le jury a annulé la sentence prononcée en juillet 1926 contre le docteur Riedel et Antonia Guala.

L'arrêt de révision accordé aux deux acquittés, d'importants indemnités : 38.000 fr. suisses au docteur Riedel, 23.000 à Mlle Guala. Les frais engagés par eux pour la révision du procès leur sont, en outre, remboursés.

Nos lecteurs ne manqueront pas d'être frappés du chiffre élevé de ces indemnités, que la Cour a voulu proportionner au préjudice subi par les deux victimes de cette terrible erreur judiciaire. Ils les compareront aux sommes dérisoires que reçoivent en France — quand il les reçoivent — les citoyens arbitrairement arrêtés ou injustement condamnés.

**M. Chaum.** caporal-chef du 81<sup>e</sup> régiment d'infanterie attirait notre attention, au mois de février, sur le fait qu'il sollicitait vainement depuis le mois d'octobre 1930, le paiement d'un rappel de solde et de supplément de haute paie. Il obtint satisfaction.

## A nos Sections du Midi

Il nous est signalé qu'un nommé B... se présenterait à nos collègues, en se recommandant abusivement du nom de ligueurs de la Section de Marseille, et chercherait à se faire remettre des subsides.

B... prétend que, victime des conseils de guerre, il a été gracié à la suite des démarches de la Ligue.

Nous n'avons jamais défendu cette personne au nom de laquelle nous n'avons retrouvé aucun dossier et nous ne pouvons que mettre nos Sections en garde contre ses agissements.

## A NOS ABONNÉS

dont l'abonnement finit le 31 décembre

Nos lecteurs dont l'abonnement a pris fin le 31 décembre ont reçu une circulaire les invitant à nous adresser le montant de leur réabonnement pour un an.

Nous remercions tous ceux d'entre eux qui ont répondu aussitôt à notre appel.

Nous prions les retardataires de nous éviter d'inutiles dépenses et de s'épargner à eux-mêmes les frais de recouvrement (2 francs) en nous envoyant sans plus de délai le montant de leur réabonnement, augmenté des frais d'avertissement, soit en tout 20 fr. 50.

Passé le 15 janvier, nous ferons recouvrer par la poste les réabonnements en retard.

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Conférences des délégués permanents

Du 12 au 20 décembre. M. Jans a visité les Sections suivantes : Rébenaq, Arudy, Louvie-Juzan, Laruns, Oloron-Sainte-Marie, Navarrenx, Sauveterre, Saint-Palais, Labastide, Salles-de-Béarn, Orthez (Basses-Pyrénées).

### Autres conférences

28 octobre. — Auch (Gers), M. Bregail, président de la Section.

3 novembre. — Fouk (Alger), MM. Dumont, Higoning et Sékat.

9 novembre. — Paris (10<sup>e</sup>) M. Mossin, secrétaire du Groupement universitaire français pour la Société des Nations.

12 novembre. — Douaouda (Alger), MM. Dumont, Higoning et Sékat.

17 novembre. — Zéralda (Alger), MM. Dumont, Higoning et Sékat.

21 novembre. — Chelles (Seine-et-Marne), MM. Jean Bon et Ancelle, membres du Comité Central.

29 novembre. — Dôle (Jura), Mlle Châlon, secrétaire adjointe de la Section de Lons-le-Saunier, et Mme Charvet.

10 décembre. — Aunay (S.-et-O.), M. Jean Bon, membre du Comité Central.

10 décembre. — Paris (8<sup>e</sup>), M. André Albert.

11 décembre. — Elampes (S.-et-O.), M. Gueutal, membre du Comité Central.

12 décembre. — Pavillons-sous-Bois (Seine), M. Zousmann, avocat.

12 décembre. — Blanc-Mesnil (Seine), M. Mitterand, avocat.

12 décembre. — Clamart (Seine), M. Weber, secrétaire général des Compagnons de l'Université nouvelle.

12 décembre. — Jargeau (Loiret), M. Martinet, membre honoraire du Comité Central.

12 décembre. — Pontoise (S.-et-O.), M. Mottini, avocat.

13 décembre. — Embrun (Hautes-Alpes), MM. Baylet et Lafont, membres du Comité Central.

13 décembre. — Blois (Loir-et-Cher), M. Allehaut, avocat.

16 décembre. — Paris (7<sup>e</sup>), M. Laforêt, avocat.

17 décembre. — Saint-Etienne (Loire), M. Ronin.

19 décembre. — Cognac (Charente), M. Prudhommeaux, membre du Comité Central.

20 décembre. — Caen (Calvados), M. Bozzi, membre du Comité Central.

Décembre. — Flize (Ardennes), M. Gouguenheim, avocat.

### Congrès fédéraux

13 décembre. — Mauléon (Basses-Pyrénées), M. Demons, membre du Comité Central.

### Campagnes de la Ligue

**Désarmement.** — Decazeville demande que le rapprochement franco-allemand devienne au plus vite une réalité afin que la paix soit assurée. (12 décembre 1931.)

— Draveil invite le Comité Central à poursuivre sa campagne pour le désarmement et la paix. (13 décembre 1931.)

— Fougères demande au Comité Central d'organiser de nombreuses manifestations pour qu'au Congrès de Genève du 2 février 1932 le peuple français engage son gouvernement à demander le désarmement général des nations. (29 novembre 1931.)

— Fougères s'élève contre les tergiversations gouvernementales retardant un rapprochement des peuples qui permettrait l'établissement d'une paix indispensable au développement moral et matériel. (5 décembre 1931.)

— Jarnac émet le vœu que la France prenne la direction de la prochaine conférence du désarmement et propose une première réduction des armements ; recommanderait d'éliminer de la délégation française tout délégué intéressé au maintien ou au développement des armements actuels.

— Landres-Piennes demande que les parlementaires ligueurs interviennent auprès du gouvernement pour qu'une trêve des armements soit immédiate et que la conférence du désarmement de 1932 aboutisse vraiment à assurer l'arbitrage, la sécurité et le désarmement. (29 novembre 1931.)

— Monsempron-Libos approuve la campagne vigoureuse menée par la Ligue en faveur du désarmement général simultané et contrôlé ; apprécie l'œuvre de la Société des Nations, mais déplore qu'elle ne dispose pas d'une force lui permettant le cas échéant d'imposer ses décisions. (5 décembre 1931.)

— Mont-sur-Elle demande au gouvernement français de faire tous ses efforts en vue d'assurer le succès de la conférence du désarmement. (29 novembre 1931.)

— La Pacaudière demande au Comité Central d'intensifier son action pour la Paix.

— Saint-Rambert-l'Île-Barbe considérant qu'il est urgent et nécessaire que les véritables pacifistes s'organisent en formations disciplinées prêtes à tout, pour résister au besoin par la force aux pouvoirs publics et aux formations nationalistes dont l'action serait une préparation à la guerre ; émet le vœu que la Ligue prenne l'initiative de la création de ces formations de défense dont le premier travail sera de faire respecter la libre expression de la propagande pacifiste. (28 novembre 1931.)

— El Biar, Etampes et Moon-sur-Elle adressent à M. Briand leurs vœux de sympathie pour son action en faveur de la paix.

— Nogaro adresse à M. Briand ses sentiments de reconnaissance pour l'œuvre de paix à laquelle il se consacre, affirme sa confiance en ses qualités éminentes pour faire triompher l'esprit de Locarno. (21 novembre 1931.)

**Amnistie.** — Decazeville demande qu'à l'occasion de l'élection présidentielle l'amnistie soit accordée à tous les condamnés politiques.

— Paris (10<sup>e</sup>) demande que la prochaine amnistie s'étende à toutes les infractions politiques. (9 novembre 1931.)

— Outreau émet le vœu que la loi d'amnistie soit votée le plus rapidement possible, demande l'amnistie pour les délits civils et politiques. (10 décembre 1931.)

**Assurances sociales.** — Antony émet le vœu que tous les travailleurs sans distinction bénéficient des avantages attachés aux assurances sociales, que tous les versements soient dirigés sur une caisse autonome.

— Saint-Rambert-l'Île-Barbe émet le vœu que le fonctionnement des assurances sociales soit simplifié, que pour alimenter la caisse des assurances l'Etat procède sans tarder à la nationalisation de toutes les assurances par le monopole. (28 novembre 1931.)

**Conflit sino-japonais.** — Decazeville demande que le Comité Central pese de toute son autorité morale pour mettre fin au conflit sino-japonais.

— Poignes-les-Eaux demande énergiquement que trêve des armements, arbitrage, sécurité ne soient pas de vains mots et que la Société des Nations joue un rôle des plus actifs auprès du Japon et de la Chine en vue de les amener à poser les armes. (29 novembre 1931.)

— Quiberon proteste contre la campagne nationaliste marquant sa sympathie pour le Japon. (6 décembre.)

— Yssingeaux demande au Comité Central de dénoncer à l'opinion publique la presse parisienne qui a exalté le militarisme japonais et tourné en dérision la protestation chinoise.

**Convocation tardive des Chambres.** — Ballan-Miré, Cherbourg, Château-Thierry, La Croix-Saint-Leufroy, Guimps, Landres-Biennes, Montbrison et Pontivy s'associent à la protestation du Comité Central contre la convocation tardive des Chambres.

**Liberté de réunion.** — Landres-Biennes exprime son indignation envers les jeunesses patriotes et d'Action française qui ont provoqué le tumulte au Congrès du désarmement. (29 novembre 1931.)

— Mont-de-Marsan et Villeneuve-de-Marsan invitent les pouvoirs publics à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer l'exercice des libertés de parole et de réunion, et à sanctionner énergiquement toute atteinte à ces principes.

— Pau proteste contre le sabotage de la manifestation pacifiste du Trocadéro. (2 décembre 1931.)

— Saint-Amand regrette la faiblesse et la carence des pouvoirs publics.

— Yssingeaux vœu au mépris public les bellicistes qui ont porté atteinte à la liberté de parole et troublé la réunion pacifiste du Trocadéro.

**Mandat.** — Montbrison demande que la durée du mandat municipal soit ramenée à 4 ans. (5 décembre 1931.)

— Uzès émet le vœu : 1<sup>o</sup> que tous les mandats électifs aient une durée uniforme fixée à 4 ans ; 2<sup>o</sup> que le corps électoral soit régulièrement consulté chaque année en vue du renouvellement intégral de l'une des quatre assemblées issues du suffrage universel, le renouvellement du Sénat devant donner lieu à une cinquième consultation tous les quatre ans ; 3<sup>o</sup> que, par voie de conséquence, le Sénat soit comme toute autre assemblée, renouvelable intégralement et que son mode de recrutement, tout en lui conservant son caractère d'assemblée élue au 2<sup>e</sup> degré, le rapproche néanmoins du suffrage universel. (25 novembre 1931.)

**Prostitution.** — Evreux émet le vœu que la police des mœurs soit supprimée et qu'une réglementation sanitaire soit instituée pour lutter contre la prostitution. (10 décembre 1931.)

— Pau se prononce pour l'abolition de toute réglementation de la prostitution. (2 décembre 1931.)

**Scandales financiers.** — Ballan-Miré proteste avec indignation

contre les acquittements scandaleux de la Haute-Cour. (28 novembre 1931.)

— Decazeville félicite le jugement rendu par la Haute-Cour dans l'affaire Paret. (12 décembre 1931.)

— Pougues-les-Eaux félicite le jugement de la Haute-Cour et demande une juridiction unique pour toutes les catégories de citoyens. (29 novembre 1931.)

**Scrutin (Modification du).** — Aillant-sur-Tholon, Ballan-Miré, Bayeux, Groslay, Jarnac, Lamothe, Montbrison, Montignac, Montmorillon, Montravail, Outreau, La Pacaudière, Pau, Pontivy, Saint-Amand-Montront et Villeneuve-de-Marsan protestent contre la proposition qui tend à instituer le scrutin à un tour et demandent au Comité Central de faire pression auprès des parlementaires pour le maintien du statu quo en matière d'élection.

— Saint-Rambert-l'Île-Barbe contre la suppression du second tour de scrutin et demande, en attendant la loi exigeant le vote obligatoire, la création d'un impôt dit électoral dont seraient exonérés tous les votants et demande l'organisation de la R. P. intégrale. (28 novembre 1931.)

### Activité des Fédérations

**Ardèche.** — La Fédération fait sien l'ordre du jour de la Section de Privas demandant la modification de l'art. 222 du Code pénal. (3 décembre 1931.)

### Activité des Sections

**Aillant-sur-Tholon (Yonne)** demande la répression de la fraude fiscale par le contrôle des banques et la suppression des titres au porteur, la réduction massive des dépenses militaires ; demande que la Commission du suffrage universel à la Chambre recherche pour les prochaines élections les modalités de l'institution du vote par correspondance. (16 décembre 1931.)

**Autry-le-Château (Loiret)** proteste contre le rachat des pièces d'or et d'argent. (8 décembre 1931.)

**Brunoy (Seine-et-Oise)** demande la suppression de la peine de mort.

**Gépy (Loiret)** s'associe aux Fédérations qui ont proposé l'adresse à M. Briand, votée par le Congrès national. (Cahiers 1931, p. 340.)

**Gépy (Loiret)** émet le vœu que la proportion de la main-d'œuvre étrangère s'élevant à 10 0/0 ne soit pas dépassée ; fait confiance au gouvernement pour l'application des décrets concernant les assurances sociales et la journée de huit heures ; renouvelle le vœu s'opposant à l'augmentation du tarif des chemins de fer ; demande que l'impôt actuel sur les bicyclettes soit maintenu au moyen de la plaque de contrôle et que les deux tours de scrutin subsistent aux élections législatives. (21 novembre 1931.)

**Chécy (Loiret)** proteste contre toute mesure qui aurait pour conséquence une augmentation de la taxe sur les bicyclettes.

**Chelles (S.-et-M.)** proteste contre la peine trop forte infligée aux agresseurs des fils de M. Lefebvre du Prey. (20 novembre 1931.)

**La Croix-Saint-Leufroy (Eure)** demande la révision du traité de Versailles en vue de la suppression du collier de Dantzig ; proteste contre le projet d'impôt frappant les bicyclettes.

**Decazeville (Aveyron)** demande que l'obligation de prêter serment devant Dieu soit abolie ; que les pensions des mutilés du travail soient assimilées aux pensions des combattants ; désire que l'unité syndicale devienne une réalité pour donner plus de force aux revendications des travailleurs. (12 décembre 1931.)

**El Biad (Alger)** approuve les sentiments exprimés par le citoyen Bayet, membre du Comité Central, dans son exposé : « Pour un 89 économique. »

**Gallardon (E.-et-L.)** demande s'il ne serait pas possible à la Ligue de trouver des moyens pratiques et urgents pour secourir les victimes du chômage, propose d'ouvrir une souscription dans chaque Section. (1<sup>er</sup> décembre 1931.)

**Guimps (Charente)** s'oppose aux mesures gouvernementales suivantes : Vacances prolongées des Chambres, subventions aux banques menacées de faillite et aux pays à monnaie dépréciée sans avis préalable du Parlement, suppression du deuxième tour de scrutin et élection à la majorité de 40 0/0. (7 décembre 1931.)

**L'Hay-les-Roses (Seine)** proteste contre toute atteinte à la liberté de réunion.

**Jarnac (Charente)** demande que les fonctions de délégué cantonal soient réservées aux partisans de l'école laïque.

**Lamothe-Montravail (Dordogne)** émet le vœu que le projet Gélie demandant la suppression de l'article 17 de la loi sur



les vins, soit discuté le plus rapidement possible; que les appareils Mallingand soient soumis aux mêmes formalités que les poids et mesures; que le sucrage soit rigoureusement supprimé. (6 décembre 1931.)

**Landres-Piennes** (Meurthe-et-Moselle) s'associe à la protestation du Comité Central contre les avances à la Hongrie, demande que la loi sur la main-d'œuvre étrangère soit respectée. (29 novembre 1931.)

**Leynes** (Saône-et-Loire) demande une plus large répartition de la carte de combattant.

**Monsempron-Libos** (Lot-et-Garonne) désirerait voir libérer en partie le travailleur des trusts, coalitions financières, etc. par le développement des coopératives.

**Montbrison** (Loire) proteste contre la mise en liberté provisoire sous caution qui avantage les inculpés fortunés; contre les employeurs qui profitent de la crise pour payer leurs employés à un taux inférieur et prolonger la journée de huit heures. (5 décembre 1931.)

**Montendre** (Charente-Inférieure) demande que les allocations familiales soient versées par l'Etat afin que la répartition soit équitable; demande que les fournitures scolaires soient gratuites. (29 décembre 1931.)

**Moos-sur-Elle** (Manche) demande que l'affaire des fusillés de Souain soit reprise et poursuivie jusqu'à la réhabilitation des victimes. (29 novembre 1931.)

**Nogaro** (Gers) proteste contre la tendance qui consiste à interdire aux instituteurs l'éligibilité aux fonctions de conseiller général et conseiller d'arrondissement.

**Outreau** (Pas-de-Calais) demande au Comité Central, en accord avec la C. G. T., d'intervenir auprès du gouvernement pour remédier à la crise de chômage, émet le vœu que la semaine de 40 heures soit votée le plus rapidement possible avec l'ajustement des salaires en rapport avec le coût de la vie. (10 décembre 1931.)

**Paris** (10<sup>e</sup>) demande que la Ligue organise d'une façon méthodique l'exercice du droit de pétition. (7 novembre 1931.)

**Pontivy** (Morbihan) demande au Comité Central d'intervenir pour obtenir l'annulation du jugement condamnant le Dr Platon et les réparations qui lui sont dues. (23 novembre 1931.)

**Pouques-les-Eaux** (Nièvre) émet le vœu que la France travaille à l'émancipation des indigènes de ses colonies en leur accordant progressivement les droits civils et politiques. (29 novembre 1931.)

**Privas** (Ardèche) demande la modification de l'art. 222 du Code pénal, qui punit les outrages aux « magistrats de l'ordre administratif »; proteste contre toute atteinte à la liberté d'opinion et d'expression de tout citoyen, contre les arrestations injustifiées et contre les violences de la police. (1<sup>er</sup> décembre 1931.)

**Quiberon** (Morbihan) proteste contre le gaspillage des finances publiques (prêts aux banques déficitaires et aux gouvernements fascistes); demande qu'une juridiction de droit commun soit instituée; qu'une pression énergique soit exercée sur les parlementaires tant par le Comité Central que par les Sections, pour que la conférence de 1932 aboutisse à une trêve immédiate des armements; demande l'établissement de la journée de 7 heures. (6 décembre 1931.)

**Quiberon** (Morbihan) demande au Comité Central d'entreprendre une campagne pour la suppression des barrières douanières. (16 décembre 1931.)

**Ribécourt** (Oise) estime que la Société des Nations ne pourra réaliser son œuvre que lorsqu'elle sera constituée par des hommes imbus des grands principes de démocratie, de pacifisme et de solidarité humaine; déclare qu'une amélioration à la crise économique ne peut être obtenue que par une entente européenne et par le désarmement simultané contrôlé. (6 décembre 1931.)

**Saint-Amand** (Cher) demande que des instructions spéciales soient données aux parquets afin que les chômeurs ne soient pas arrêtés comme de simples vagabonds. (13 décembre 1931.)

**Saint-Maur** (Seine). — La Section a prélevé sur sa caisse la cotisation d'un vieux ligueur, chômeur depuis de longs mois. (25 novembre 1931.)

**Saint-Rambert-l'Île Barbe** (Rhône) demande: 1<sup>o</sup> l'abolition du principe de l'unanimité de vote appliqué à la Société des Nations; 2<sup>o</sup> l'introduction d'un article interdisant à un membre du Conseil de la Société des Nations qui se trouverait être partie dans une cause soumise, de participer à la décision à prendre; 3<sup>o</sup> l'application intégrale de la loi du 7 juillet 1904 interdisant aux congrégations d'enseigner et

demande aux pouvoirs publics de prévoir la construction de tous les établissements nécessaires aux besoins de l'enseignement laïque; émet le vœu que les droits de timbre qui frappent l'affiche soient supprimés; que l'Etat, les départements et les communes votent les fonds nécessaires au fonctionnement des caisses de chômage et que ces fonds soient pris sur les sommes affectées au budget de la guerre, demande en outre une simplification des formalités nécessaires à la perception des secours, la mise à la retraite de tous les vieux travailleurs qui le désirent, que tout chômeur qui refuse d'effectuer un travail pour incapacité notoire ne soit pas rayé de la liste des chômeurs. (28 novembre 1931.)

**Villefranche-Lauragais** (Haute-Garonne) invite le Comité Central à intervenir auprès des pouvoirs publics pour que le budget de la guerre soit diminué et pour que les ressources provenant de cette diminution soient employées à des œuvres de paix; proteste, à l'occasion de la nouvelle campagne en faveur du timbre antituberculeux, contre cette façon de comprendre et d'organiser la solidarité humaine. La Section est favorable à la réhabilitation du citoyen Platon.

## Le désarmement ou la mort

Nous rappelons aux Sections que, sur simple demande, nous leur enverrons *gratuitement* notre affiche: « *Le Désarmement ou la Mort* » (V. p. 699).

Qu'elles veuillent bien nous indiquer le nombre d'exemplaires qu'elles désirent recevoir.

Nous leur demanderons seulement: a) de nous couvrir des frais d'envoi; b) d'apposer elles-mêmes sur chaque affiche le timbre de dimension (1 fr. 08 pour le petit format, 1 fr. 44 pour le grand format).

Nous invitons les Sections à nous demander nos tracts de propagande pour *La Paix et le Désarmement*. Nous les leur enverrons gratuitement:

— *Le Désarmement ou la Mort*. (Reproduction de notre affiche.)

— *La Guerre des Gaz*. (Henri GUERNUT.)

— *La Science et la Paix*. (Paul LANGEVIN.)

— *La Paix par l'union des peuples*. (Henri GUERNUT.)

## Le conflit sino-japonais

*Rectification.* — Notre collègue, M. Félicien CHALAYE, membre du Comité Central, nous prie de rectifier le compte rendu de son intervention au meeting du 24 novembre. (Cahiers 1931, p. 755):

« La Mandchourie est une région riche et moyennement peuplée; le Japon est un pays exigu, en grande partie incultivable, surpeuplé. Voilà l'explication de toute la politique japonaise depuis 1900! »

Je n'ai pas formulé, nous écrit notre collègue, le 29 décembre, cette explication simpliste, qui serait une sorte de justification. J'ai dit, sur ce point:

« Le Japon est un pays exigu, en partie incultivable, et surpeuplé: près de 500 habitants au kilomètre carré. Cet argument sert de prétexte aux impérialistes japonais pour réclamer une expansion en des terres colonisées. Il ne vaut rien pour justifier la domination du Japon sur la Chine en général ni sur la Mandchourie en particulier. Mais il pose un autre problème d'ordre général, que la Société des Nations devra étudier et régler un jour: celui du droit à l'immigration. Est-il admissible de fermer aux Japonais la Sibérie, qui compte deux habitants au kilomètre carré, le Canada, qui en compte deux, l'Australie qui en compte un et demi! »

Mais je continue à penser que « l'explication de la politique japonaise » en Chine est à chercher dans les intérêts des capitalistes japonais et dans les préjugés entretenus par les impérialistes.

Le Gérant: HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse  
117, Rue Réaumur  
PARIS